

**FÉDÉRATION ROYALE MAROCAINE
DE NATATION**



**GUIDE
DES ÉPREUVES**

SAISON 2019 / 2020

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

CALENDRIER NATIONAL 2019 -2020

* NATATION COURSE *

N°	Dates	Compétitions	Bassins	Catégories	Lieux
1	Dimanche 17 Novembre 2019	Interclubs Régionaux (1) (1 ^{ère} Journée)	25m 50m	M/C/J/S	Casablanca – Fès – Marrakech - Salé
2	Dimanche 24 Novembre 2019	Interclubs Régionaux (1) (2 ^{ème} Journée)	25m 50m	M/C/J/S	Casablanca – Fès – Marrakech - Salé
3	Dimanche 22 Décembre 2019	Interclubs Régionaux (2) (1 ^{ère} Journée)	25m 50m	M/C/J/S	Casablanca – Meknès – Marrakech - Salé
4	Dimanche 29 Décembre 2019	Interclubs Régionaux (2) (2 ^{ème} Journée)	25m 50m	M/C/J/S	Casablanca – Meknès – Marrakech - Salé
5	Dimanche 05 Janvier 2020	Circuit du Jeune Nageur (1) (1 ^{ère} Journée)	25m 50m	Benjamins	Casablanca – Fès – Marrakech - Salé
6	Dimanche 12 Janvier 2020	Circuit du Jeune Nageur (1) (2 ^{ème} Journée)	25m 50m	Benjamins	Casablanca – Fès – Marrakech - Salé
7	Vendredi - Samedi 24–25 Janvier 2020	Championnats D'hiver de Natation	25m 50m	M/C/J/S	Meknès ou Casablanca
8	Dimanche 09 Février 2020	Challenge d'Avenir (1 ^{ère} Étape)	25m	A/P	EL JADIDA – Meknès – Marrakech - Kenitra
9	Dimanche 15 Mars 2020	Interclubs Régionaux (3) (1 ^{ère} Journée)	25m 50m	M/C/J/S	Casablanca – Fès Marrakech - Salé
10	Dimanche 22 Mars 2020	Interclubs Régionaux (3) (2 ^{ème} Journée)	25m 50m	M/C/J/S	Casablanca – Meknès Marrakech - Salé
11	Dimanche 05 Avril 2020	Circuit du Jeune Nageur (2) (1 ^{ère} Journée)	25m 50m	Benjamins	Casablanca – Meknès – Marrakech - Salé
12	Dimanche 12 Avril 2020	Circuit du Jeune Nageur (2) (2 ^{ème} Journée)	25m 50m	Benjamins	Casablanca – Meknès – Marrakech - Salé
13	Dimanche 31-mai-20	Coupe du Trône	50m	OPEN	Casablanca
14	Dimanche 21 Juin 2020	Challenge d'Avenir (2 ^{ème} Étape)	25m	A/P	EL JADIDA – Fès – Marrakech - Kenitra
15	Samedi - Dimanche 04 - 05 Juillet 2020	Trophée Prince Héritier Mly HASSAN	25m 50m	Benjamins	Fès ou Rabat
16	Jeudi- Vendredi-Samedi et Dimanche 16-17-18-19 Juillet 2020	Championnats du Maroc de NATATION	50m	M/C/J/ S OPEN	Casablanca
17	Dimanche 16 Aout 2020	Trophée d'été	50m	B/M/C/J/S	Casablanca
18	Dimanche 23Aout 2020	Critérium d'été	25m	P/A	Salé - Marrakech

* WATER POLO *

N°	Dates	Compétitions	Catégories	Lieux
1	Du 1er Janvier 2020 au 31 Juillet 2020	Championnats du Maroc	Open	Piscines des associations engagées
2	Du 1er Janvier 2020 au 31 Juillet 2020	Championnat du Maroc Féminin	Open	Piscines des associations engagées
3	Du 1er Janvier 2020 au 31 Juillet 2020	Championnats du Maroc	U 16	Piscines des associations engagées
4	Avril 2020	Coupe Lalla Khadija Féminin	Open	A déterminer ultérieurement
5	Juin 2020	Coupe du Trône Messieurs	Open	A déterminer ultérieurement

* EAU LIBRE *

N°	Dates	Compétitions	Catégories	Lieux
1	Lundi 20 Juillet 2020	Championnat Du Maroc	Open	A déterminer ultérieurement
2	Mardi 21 Juillet 2020	Coupe du Trône	OPEN	A déterminer ultérieurement

* PLONGEON *

N°	Dates	Compétitions	Catégories	Lieux
1	Samedi 18 Juillet 2020	Exhibition	OPEN	Casablanca

CATÉGORIES D'ÂGES 2019 – 2020

* NATATION COURSE *		
Catégories	Ages	Années de naissances
Avenir B (AB)	7ans - 8 ans	2013 - 2012
Avenir A (AA)	9 ans	2011
Poussins (P)	10 – 11 ans	2010 - 2009
Benjamins (B)	12 – 13 ans	2008 - 2007
Minimes (M)	14 – 15 ans	2006 - 2005
Cadets (C)	16 – 17 ans	2004 - 2003
Juniors (J)	18 – 19 ans	2002 - 2001
Séniors (S)	20 ans et Plus	2000 et Moins
Open (O)	14 ans et Plus	2006 et Moins

* WATER POLO *		
Catégories	Ages	Années de naissances
Seniors	17 ans et plus	2003 et moins (voir règlement)
U16	16 ans et moins	2004 et plus

* EAU LIBRE *		
Catégories	Ages	Années de naissances
Open	14 ans et Plus	2006 et Moins

* PLONGEON *		
Catégories	Ages	Années de naissance
Open	14 ans et Plus	2006 et Moins

*CATEG ORIES D'ÂGE INTERNATIONAL 2019/2020 *		
Type de compétitions	Ages	Années de naissance
Maghrébins G 1	14 ans – 15 ans	2005 – 2006
Maghrébins G 2	16 ans – 17 ans	2003 – 2004
Maghrébins G 3	12 ans – 13 ans	2007 – 2008
Arabe G 1	12 ans – 13 an	2007 – 2008
Arabe G 2	14 ans – 15 ans	2005 – 2006
Arabe G 3	16 ans – 17 ans – 18 ans	2002 – 2003 – 2004
Afrique G 1	13 ans – 14 ans	2006 – 2007
Afrique G 2	15 ans – 15 ans	2004 – 2005
COMEN Filles	13 ans – 14 ans	2006 – 2007
COMEN Garçons	15 ans – 16 ans	2004 – 2005

**GRILLE DE QUALIFICATIONS M/C/J/S 2019 – 2020 POUR
CHAMPIONNATS D'HIVER CHAMPIONNATS DU
MAROC**

ÉPREUVES	MINIMES		CADETTES		JUNIORS		SENIORS	
Bassin	25m	50m	25m	50m	25m	50m	25m	50m
50m NL	30"00	30"50	29"50	30"00	29'10	29"70	29'10	29"70
100m NL	01'06"50	01'07"30	1'05"00	1'06"30	1'04"60	1'06"10	1'04"60	1'06"10
200m NL	2'27"00	2'31"00	2'26"00	2'30"00	2'25"00	2'29"50	2'25"00	2'29"50
400m NL	05'20"00	05'24"00	05'15"00	05'22"00	5'12"00	05'20"00	5'12"00	05'20"00
800m NL	11'00"00	11'10"00	10'50"00	11'00"00	10'45"00	10'50"00	10'45"00	10'50"00
1500m NL	20'30"00	20'45"00	20'00"00	20'15"00	19'50"00	20'05"00	19'50"00	20'05"00
50m DOS	35"80	36"30	35"40	36"00	35"00	35"50	35"00	35"50
100m DOS	1'18"00	1'20"50	01'17"60	1'20"10	1'17"00	1'20"00	1'17"00	1'20"00
200m DOS	2'53"00	2'57"00	2'51"00	2'55"00	2'50"00	2'54"00	2'50"00	2'54"00
50m BRASSE	40"00	40"70	39"50	40"20	39"00	39"70	39"00	39"70
100m BRASSE	1'29"00	1'31"00	1'28"00	1'30"00	1'25"00	1'27"00	1'25"00	1'27"00
200m BRASSE	3'12"00	3'15"00	3'10"00	3'13"00	3'05"00	3'08"00	3'05"00	3'08"00
50m PAP	33"30	33"80	33"00	33"50	32"50	33"00	32"00	32"50
100m PAP	1'17"00	1'18"00	1'16"30	1'17"30	1'16"10	1'16"50	1'16"10	1'16"50
200m PAP	3'10"00	3'13"00	3'00"00	3'03"00	2'55"00	2'58"00	2'55"00	2'58"00
200m QN	2'51"00	2'53"50	2'48"00	2'51"50	2'46"00	2'49"50	2'46"00	2'49"50
400m QN	6'10"00	6'15"00	6'05"00	6'10"00	6'00"00	6'05"00	6'00"00	6'05"00
MESSIEURS	MINIMES		CADETS		JUNIORS		SENIORS	
Bassin	25m	50m	25m	50m	25m	50m	25m	50m
50m NL	28"00	28"70	26"50	27"00	25"50	26"00	25"00	26"00
100m NL	59"00	1'01"30	57"50	58"80	56"00	58"00	56"00	58"00
200m NL	2'15"00	2'17"00	2'10"00	2'12"00	2'08"00	2'10"00	2'08"00	2'10"00
400m NL	4'50"00	4'55"00	4'40"00	4'50"00	4'38"00	4'47"00	4'38"00	4'47"00
800m NL	10'20"00	10'35"00	10'15"00	10'30"00	10'10"00	10'20"00	10'00"00	10'20"00
1500m NL	19'00"00	19'25"00	18'50"00	19'10"00	18'40"00	19'00"00	18'40"00	19'00"00
50m DOS	32"00	32"50	31"00	31"50	30"30	30"80	30"30	30"80
100m DOS	1'11"40	1'14"00	1'08"00	1'09"40	1'07"00	1'08"80	1'07"00	1'08"80
200m DOS	2'35"00	2'38"00	2'28"00	2'31"00	2'25"00	2'28"00	2'25"00	2'28"00
50m BRASSE	35"00	35"70	34"00	34"70	32"00	32"50	32"00	32"50
100m BRASSE	1'18"00	1'20"00	1'15"00	1'17"00	1'12"00	1'14"00	1'12"00	1'14"00
200m BRASSE	2'50"00	2'53"00	2'45"00	2'48"00	2'40"00	2'43"00	2'40"00	2'43"00
50m PAP	29"30	30"00	28"30	29"00	28"00	28"60	27"00	27"60
100m PAP	1'10"00	1'11"00	1'06"00	1'08"00	1'04"00	1'07"00	1'04"00	1'07"00
200m PAP	2'40"00	2'50"00	2'34"00	2'40"00	2'32"00	2'37"00	2'32"00	2'37"00
200m QN	2'32"00	2'34"50	2'30"00	2'32"50	2'25"00	2'27"50	2'25"00	2'27"50
400m QN	5'35"00	5'40"00	5'30"00	5'35"00	5'25"00	5'28"00	5'25"00	5'28"00

**GRILLE DE QUALIFICATION POUR LE TROPHEE MOULAY EL HASSAN
DES BENJAMINS 2019 – 2020**

BENJAMINES		Epreuves	BENJAMINS	
<i>Bassin de 50m</i>	<i>Bassin de 25m</i>		<i>Bassin de 25m</i>	<i>Bassin de 50m</i>
00'33"70	00'33"00	50m Nage libre	00'32"00	00'32"70
01'14"60	01'13"00	100m Nage libre	01'11"00	01'12"60
02'41"00	02'39"00	200m Nage libre	02'32"00	02'34"00
05'43"00	05'40"00	400m Nage libre	05'34"00	05'36"50
11'46"00	11'30"00	800m Nage libre	11'00"00	11'16"00
00'40"60	00'40"00	50m Dos	00'38"00	00'38"60
01'30"00	01'28"00	100m Dos	01'24"00	01'26"00
03'11"00	03'08"00	200m Dos	03'00"00	03'03"00
00'44"80	00'44"00	50m Brasse	00'43"00	00'43"80
01'40"00	01'38"00	100m Brasse	01'34"00	01'36"00
03'28"00	03'25"00	200m Brasse	03'20"00	03'23"00
00'38"60	00'38"00	50m Papillon	00'35"00	00'35"60
01'29"30	01'28"00	100m Papillon	01'22"00	01'23"30
03'40"90	03'38"00	200m Papillon	03'26"00	03'28"90
03'13"50	03'10"00	200m Quatre Nages	03'00"00	03'03"50

TABLEAU DES MINIMA (TLD)

Seules les compétitions des catégories **Minimes, Cadets, Juniors, Seniors (M-C-J-S) et OPEN** sont soumises aux minima de participation.

MESSIEURS				ÉPREUVES	DAMES			
MINIMES	CADETS	JUNIORS	SENIORS et OPEN		SENIORS et OPEN	JUNIORS	CADETTES	MINIMES
00'36"00	00'33"00	00'31"00	00'30"00	50m Nage libre	00'33"00	00'35"00	00'36"00	00'38"00
01'16"00	01'12"00	01'08"00	01'06"00	100m Nage libre	01'13"00	01'14"00	01'16"00	01'20"00
02'45"00	02'40"00	02'35"00	02'30"00	200m Nage libre	02'40"00	02'45"00	02'50"00	03'00"00
06'10"00	06'00"00	05'25"00	05'15"00	400m Nage libre	05'50"00	06'05"00	06'20"00	06'35"00
12'05"00	11'50"00	11'20"00	11'10"00	800m Nage libre	11'20"00	11'30"00	12'00"00	12'10"00
21'40"00	21'20"00	21'10"00	21'00"00	1500m Nage libre	22'00"00	22'20"00	22'50"00	23'15"00
00'44"00	00'41"00	00'38"00	00'36"00	50m Dos	00'40"00	00'43"00	00'46"00	00'47"00
01'35"00	01'25"00	01'18"00	01'15"00	100m Dos	01'25"00	01'30"00	01'40"00	01'42"00
03'15"00	03'10"00	02'50"00	02'45"00	200m Dos	03'10"00	03'15"00	03'20"00	03'25"00
00'45"00	00'42"00	00'39"00	00'37"00	50m Brasse	00'43"00	00'44"00	00'46"00	00'48"00
01'35"00	01'30"00	01'25"00	01'20"00	100m Brasse	01'32"00	01'35"00	01'40"00	01'45"00
03'25"00	03'15"00	03'05"00	03'00"00	200m Brasse	03'15"00	03'20"00	03'30"00	03'40"00
00'41"00	00'38"00	00'34"00	00'32"00	50m Papillon	00'38"00	00'40"00	00'42"00	00'44"00
01'25"00	01'18"00	01'16"00	01'12"00	100m Papillon	01'24"00	01'28"00	01'35"00	01'40"00
03'20"00	03'15"00	02'50"00	02'45"00	200m Papillon	03'05"00	03'15"00	03'20"00	03'25"00
01'25"00	01'20"00	01'15"00	01'10"00	100m 4Nages	01'20"00	01'25"00	01'30"00	01'35"00
03'05"00	03'00"00	02'50"00	02'40"00	200m 4Nages	03'00"00	03'05"00	03'10"00	03'15"00
06'20"00	06'10"00	06'00"00	05'50"00	400m 4Nages	06'10"00	06'25"00	06'40"00	06'55"00

DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE NATATION

ENGAGEMENT

ARTICLE 400

Tout engagement individuel ou par équipe dans une compétition régionale ou nationale doit être fait sur un formulaire d'engagements spécial édité par la Fédération et doit contenir les renseignements exigés.

Ils doivent être retournés à la FRMN par E-mail aux dates limites d'engagements fixées dans ce guide Sportif les Mardis ou autres à 09 H 00 dernier délai, après cette heure les associations auront la possibilité d'envoyer leur engagement, **avant 16 H 00 contre une pénalité de 2000,00 dhs.**

Si ces conditions ne sont pas réunies, l'association ne pourra pas prendre part à la compétition en question.

Les feuilles d'engagements doivent obligatoirement comporter les renseignements suivants :

le Nom et Prénom des nageurs

Date de naissance

le numéro de licence

Un X devra être mis dans les cases des épreuves où les nageurs sont engagés

Pour les temps d'engagements, il ne sera pris en considération que les meilleurs temps effectués et enregistrés lors des compétitions officielles de la **fédération de la saison en cours ou de la saison écoulée.**

Les nageurs n'ayant pas de temps enregistré dans une épreuve, se feront attribuer le temps du tableau des minima.

Les compositions des séries et les attributions des couloirs seront faites conformément aux stipulations de la F.R.M.N et de la F.I.N.A.

Dans le cas où il y a une limitation du nombre d'épreuves pour un nageur, les Associations peuvent engager leurs sociétaires dans plusieurs relais tout en respectant le nombre d'épreuves fixé.

Si à l'homologation des résultats il s'avère qu'un nageur ait pris part à un nombre supérieur d'épreuves fixées par les règlements, ce dernier sera éliminé de toutes les épreuves où il a participé et une sanction pourra être appliquée ultérieurement.

ARTICLE 401

RELAIS

Les engagements pour les épreuves par équipe doivent comporter la liste des titulaires **ainsi que le temps d'engagement** et éventuellement un nombre de remplaçants égal à celui dont l'équipe est composée. La composition d'une équipe de relais pourra être changée entre les séries éliminatoires et les finales à condition que les participants figurent sur les feuilles d'engagements de la compétition en cours. La liste définitive de l'équipe de relais devra être remise au secrétariat de compétition au moins 1 heure avant le début des épreuves

ARTICLE 402

Toute association faisant partie de la Fédération doit refuser d'envoyer ou de recevoir l'engagement d'un concurrent radié ou faisant l'objet d'une suspension sous peine de sanction.

ARTICLE 403

Pour les épreuves officielles de la Fédération, la date limite des engagements est publiée dans ce guide des épreuves.

ARTICLE 404

La C.S.R refusera tout engagement non conforme aux règlements.

ARTICLE 405

Lors de toute épreuve régionale, nationale ou internationale il y a obligation pour les engagés de prendre le départ. Tout concurrent déclarant forfait dans une épreuve pour laquelle il est engagé le sera pour toutes les autres épreuves individuelles de la séance.

D'autre part, en cas de forfait le défaillant sera passible d'une amende. (Voir règlement financier)

Il est aussi permis aux Associations de faire des retraits par fax ou par E-mail suivant les dates définies par la CSR.

ARTICLE 406

RÉCLAMATION

Toute réclamation concernant la qualification d'un nageur ou l'organisation matérielle d'une épreuve ou d'un match de water polo doit être adressée avant le commencement de l'épreuve ou du match au Juge Arbitre, Arbitres et au Délégué Fédéral de la F.R.M.N. qui est tenu d'en donner immédiatement connaissance à l'association intéressée ou au capitaine de son équipe, s'il s'agit d'une épreuve par équipe. L'intéressé ou le capitaine de l'équipe peut passer outre cette réclamation à leurs risques et périls.

Cette réclamation doit être accompagnée d'un montant de 200,00 Dhs payé par chèque ou en espèces au Délégué Fédéral.

ARTICLE 407

En cas de fraude ou de tentative de fraude ou d'infractions aux statuts et règlements de la F.R.M.N., le Comité Directeur peut se saisir d'office de l'incident même si aucune réclamation n'a été faite ou formulée.

ARTICLE 408

Toute réclamation contre la mesure des distances doit être déposée avant le commencement de l'épreuve. Le Juge Arbitre statue sans appel possible.

ARTICLE 409

Tout concurrent ou équipe :

- 1) Qui se fait battre dans une intention frauduleuse.
- 2) Qui use de moyens illicites pour gagner une épreuve.
- 3) Qui prend part à une épreuve pour laquelle il n'est pas qualifié.

Sera disqualifié de ladite épreuve et peut, en outre, faire l'objet de sanction.

ARTICLE 410

Les décisions des Juges et des Arbitres sont sans appel sur toutes les questions de fait. On ne peut faire appel de leurs décisions devant le pouvoir compétent que lorsqu'il s'agit d'interprétations des règlements.

ARTICLE 411

Chaque réunion sera précédée et suivie d'une réunion de la Commission des Officiels. Tout officiel, régulièrement convoqué, absent et non excusé sera passible d'une sanction.

ARTICLE 412

Les nageurs étrangers ne peuvent participer aux compétitions au sein des Associations marocaines qu'après avoir obtenu l'autorisation de transfert de leur Association d'origine et de la Fédération concernée.

Cette autorisation doit être jointe au dossier pour l'octroi de la licence.

ARTICLE 413

RETRAITS

Les retraits sont opérés conformément aux dispositions suivant les dates fixées par la CSR. Tout nageur forfait dans une épreuve et n'ayant pas bénéficié d'un retrait conformément à la règle susvisée sera déclaré forfait pour toutes les épreuves individuelles suivantes de la séance quelles soient éliminatoires ou finales et sera passible d'une amende.

Un retrait effectué avant l'établissement des engagements par la C.S.R n'est pas pénalisé.

Un retrait pour une finale pourra être effectué avant la fin de la séance des séries éliminatoires.

Aucun remboursement ne sera effectué sur les droits d'engagements en cas de retraits effectués comme indiqué ci-dessus.

Des imprimés conçus pour les retraits seront distribués à toutes les Associations.

ARTICLE 414

ABSENCES

Tout nageur ayant été porté absent dans une épreuve où il a été engagé et dont le retrait n'a pas été fait régulièrement, sera passible d'une amende (voir les montants dans le règlement financier) et qui sont appliquées pour un forfait

Une absence, sans motif valable, lors d'une finale sera sanctionnée par une amende sauf en cas de maladie ou accident justifié par un certificat médical qui doit être présenté avant le début de la compétition.

ARTICLE 415

TEMPS D'ENGAGEMENT

Ne seront pris en considération comme temps d'engagements pour **les épreuves individuelles et les relais** que la meilleure performance enregistrée à la FRMN et effectuée lors des compétitions fédérales de la saison en cours ou de la saison écoulée. Les nageurs ou bien les équipes de relais n'ayant pas de temps d'engagements enregistrés officiellement à la Fédération se verront attribuer les temps minima de l'épreuve et de la catégorie.

ARTICLE 416

COTATION

Pour toutes les compétitions organisées par la F.R.M.N le classement par équipe sera établi par l'attribution de points aux 8 premiers de chaque épreuve selon la table de cotation en vigueur (cotation de la LEN, FINA).

Un nageur classé parmi les 8 premiers d'une épreuve et ne réalisant pas le temps minima ne sera pas coté

ARTICLE 417

TEMPS MINIMA

Pour toutes les compétitions organisées par la Fédération, toutes les épreuves seront soumises à un temps minima de participation. Ce tableau figure dans le guide sportif.

Tout nageur ne réalisant pas le temps minima dans une épreuve lors d'une compétition fédérale sera soumis à une amende (voir les montants dans le règlement financier) et qui est définie telle que :

Distances Pourcentage	50 m	100 m	200 m	400 m	800 m	1500 m
Par tranche de 1%	3,00	2,50	2,00	1,50	1,00	1,00

En cas d'abandon à la suite d'un malaise, accident et autres constatés et confirmés, un certificat médical l'autorisant à nager devra être fourni pour qu'il puisse reprendre part à la compétition dans la journée. Dans ce cas le nageur ne sera pas soumis à l'amende du minima dont le montant est fixé dans le règlement financier.

IMPORTANT

Les catégories Avenirs, Poussins et Benjamins ne sont pas soumises aux minima.

ARTICLE 418

ÉPREUVES

Les épreuves du Championnat du Maroc OPEN se dérouleront en phase éliminatoire le matin et finale l'après-midi, sauf pour les épreuves du 800 m nage libre, 1500 m nage libre et les relais **qui se nageront directement avec classement aux temps.**

Les 8 premiers classés toutes catégories confondues de chaque épreuve et ayant réalisés le temps minima disputeront la finale.

ARTICLE 419

RELAIS

Une heure avant les épreuves de relais, chaque Association doit remettre la liste des nageurs avec l'ordre de participation pour chaque nageur (1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème}). Toute équipe qui ne respectera pas l'ordre officiellement annoncé avant la course sera disqualifiée et ce, conformément aux règlements de la FINA (SW 10-10).

ARTICLE 420

TITRES

Est déclaré **champion du Maroc OPEN** ou de sa catégorie d'âge tout nageur classé premier. A ce titre le nageur reçoit un diplôme avec son nom, prénom, épreuve, temps enregistré et titre de Champion du Maroc de sa catégorie d'âge. Le 2^{ème} ainsi que le 3^{ème} de chaque catégorie recevront également des diplômes.

ARTICLE 421

RÉCOMPENSES

Les 3 premiers en finale du **Championnat du Maroc OPEN** de chaque épreuve recevront des médailles

Les 3 premiers de chaque épreuve dans les championnats de catégories recevront une médaille.

Des coupes seront remises aux Associations classées , 1^{er} au classement filles et 1^{er} au classement garçons pour **tous les championnats.**

ARTICLE 422

RECORDS DU MAROC

La F.R.M.N. ne reconnaît comme records marocains que les records effectués sur des distances métriques et figurant au tableau des records du monde. Les records sont annoncés et publiés avec la cotation au 1/100ème de seconde.

En ce qui concerne les tentatives de records ou les réunions au cours desquelles des records sont susceptibles d'être battus, les intéressés ou l'organisateur, doivent s'assurer cinq jours à l'avance de la présence certaine des chronomètres officiels et du Délégué Fédéral désignés par le Président de la FRMN.

Le starter ne pourra cumuler sa fonction avec celle du chronomètreur.

Avant le début de la réunion, les chronomètres doivent procéder, en groupe à l'essai de leurs chronomètres sur une durée de 10 minutes au moins. La tolérance maximale est de quatre dixième de seconde en plus ou en moins sur le temps moyen.

Pour qu'un record du Maroc soit soumis à l'homologation la fiche de record dûment signée des 3 chronomètres (dont au moins 2 fédéraux) devra être adressée à la Commission des Statuts et Règlements dans un délai d'une semaine au plus tard après la date de l'établissement des records.

Toute fiche de records arrivant après ces délais ne sera pas prise en considération.

Les temps de chaque chronomètreur **ou du chronométrage électronique** seront indiqués sur la fiche de record. Il ne pourra y avoir plus de 2 chronomètreurs appartenant à l'Association du nageur ou de l'équipe effectuant la tentative.

Lorsque plusieurs records sont battus au cours de la même réunion, il sera établi une fiche pour chaque record battu.

Seuls les records effectués dans des bassins de 50 et 25 mètres seront considérés comme records du Maroc et seront portés dans deux tablettes séparées. Ces bassins devront être reconnus et homologués par la fédération.

Important :

Un record ou une performance ne sera homologué ou bien porté sur les tablettes de records et de performances que lorsque le nageur ou la nageuse ait pris part à au moins une compétition fédérale au cours d'une saison.

ARTICLE 423

TENTATIVE DE RECORD

Les records seront homologués s'ils satisfassent aux prescriptions des règlements sportifs de la F.R.M.N.

La demande pour une tentative de record ou performance concernant une épreuve non inscrite au programme d'une compétition devra accompagner les feuilles d'engagements de ladite compétition accompagnée de la somme de mille (1000,00) dirhams, par épreuve et par nageur, remboursable en cas de réalisation de la performance ou du record.

Il est rappelé que pour les groupes d'âges, des tablettes de performances seront établies par catégorie et que seuls les records nationaux seront considérés comme record du Maroc.

RÈGLEMENTS DES COMPÉTITIONS ORGANISÉES PAR LES ASSOCIATIONS

ARTICLE 424

Dans toutes les compétitions organisées par les associations, ces derniers doivent demander à la Fédération l'autorisation au moins 30 jours à l'avance s'il ne leur a pas été possible de retenir une date au calendrier national en début de saison.

Les associations organisatrices sont tenues, pour le versement de toute somme aux associations invitées et ce, à titre de remboursement de frais, de faire signer un reçu dont la Fédération peut exiger la présentation.

La date limite pour qu'une compétition organisée par une association puisse figurer dans le programme officiel de la Fédération est fixée par la C.S.R.

Les associations clubs doivent adresser leur programme et règlements sportifs à la Fédération (C.S.R) pour approbation au plus tard un mois à l'avance.

Tous les programmes et règlements de compétitions organisées par les associations doivent au préalable recevoir l'accord de la C.S.R.

Toutes autres compétitions organisées par les associations dans le cadre des statuts et règlements de la F.R.M.N. et dont la demande d'organisation aura été adressée après la date fixée par la C.S.R, seront programmées suivant les disponibilités du programme annuel officiel de la Fédération et celui des associations retenu avant la date fixée.

Les Associations qui n'ont pas pu envoyer leur demande avant la date fixée par la CSR devront joindre leur programme et règlements à leur demande.

La F.R.M.N. (C.S.R) fera parvenir son accord, avec modifications si c'est nécessaire ou son refus motivé aux Associations 10 jours avant la tenue de la compétition. Entre temps l'Association pourra lancer ses invitations et prendre ses dispositions pour l'organisation.

Les Associations organisatrices sont tenues d'éditer et de diffuser à toutes les Associations participantes les programmes, les règlements ainsi que les résultats complets de la compétition après leur homologation par la C.S.R. et ce, 15 jours au plus tard après la tenue de la compétition et dont 5 exemplaires seront remis à la Fédération.

Pour qu'une compétition organisée par une Association soit homologuée, un minimum de 3 Associations doivent obligatoirement participer aux épreuves de cette compétition.

La Fédération désignera par le biais de la Commission des Officiels :

- **Un Délégué Fédéral**
- **Un Juge Arbitre**
- **Un Starter**
- **Deux Juges de nages**

Ces Officiels désignés seront indemnisés par la fédération suivant le barème en vigueur.

Tous les autres officiels devront être sur la liste des officiels de la FRMN et seront à la charge de l'Association organisatrice.

Toutes les compétitions organisées par les Associations sont ouvertes aux associations régulièrement affiliées à la F.R.M.N. et invitées par l'Association organisatrice.

Les engagements devront parvenir à l'Association organisatrice à une date limite fixée par cette dernière.

Les groupes d'âges retenus devront être conformes à ceux appliqués par la Fédération.

L'attribution des couloirs et des séries se fera conformément aux règlements de la F.R.M.N. et ceux de la F.I.N.A.

Les tentatives de records se feront uniquement pour les épreuves qui ne figurent pas dans le programme et devront être conformes à l'article 424 des règlements sportifs.

Pour que les résultats puissent être homologués par la C.S.R., les Association organisatrices devront faire parvenir leur dossier complet, au plus tard 4 jours après le déroulement de la compétition. Le dossier devra comporter les résultats complets, les fiches de courses ainsi que les déclarations sur l'honneur s'il y en a pour les licences déposées.

En cas de nombre limité de nageurs par épreuve, l'Association organisatrice ne sera pas soumise à cette limitation pour ce qui est de la participation. Toutefois seuls pourront être classés parmi les nageurs de l'association organisatrice les premiers arrivés et ce, dans la limite du cota de participation imposée aux autres associations clubs.

Aucune épreuve hors concours n'est autorisée.

Les amendes de minima et d'absences ne seront pas appliquées.

Toute Association demandant l'organisation d'une compétition et qui après avoir été inscrite au programme annuel de la FRMN ne remplit pas son engagement sera pénalisée par une amende de 2000,00 dhs. Toutefois pour une demande d'annulation d'une compétition 15 jours avant la date de l'organisation, Cette dernière ne fera pas l'objet d'une amende.

ÉPREUVES
DE
NATATION

INTERCLUBS RÉGIONAUX 1 ET 2

<u>Date de la compétition</u>	<u>Dates limites des engagements</u>	<u>Start listes</u>	<u>Dates limites des retraits et rectifications</u>
Interclubs 1 (1 ^{ère} journée) : Dimanche 17/11/ 2019	Mardi 12/11/2019	Mercredi 13/11/2019	Jeudi 14/11/2019
Interclubs 1 (2 ^{ème} journée) : Dimanche 24/11/ 2019	Mardi 19/11/2019	Mercredi 20/11/2019	Jeudi 21/11/2019
Interclubs 2 (1 ^{ère} journée) : Dimanche 22/12/ 2019	Mardi 17/12/2019	Mercredi 18/12/2019	Jeudi 19/12/2019
Interclubs 2 (2 ^{ème} journée) : Dimanche 29/12/ 2019	Mardi 24/12/2019	Mercredi 25/12/2019	Jeudi 26/12/2019

PROGRAMME DES ÉPREUVES

1 ^{ère} Journée							
1 ^{ère} réunion				2 ^{ème} réunion			
Matin à 09h30mn				Après-midi à 15h00mn			
N°	Épreuves	Sexes	Catégories	N°	Épreuves	Sexes	Catégories
01	50 m Nage Libre	Filles	M-C-J-S	11	400m Nage Libre	Filles	M-C-J-S
02	50 m Nage Libre	Garçons	M-C-J-S	12	400m Nage Libre	Garçons	M-C-J-S
03	200m Dos	Filles	M-C-J-S	13	50m Dos	Filles	M-C-J-S
04	200m Dos	Garçons	M-C-J-S	14	50m Dos	Garçons	M-C-J-S
05	100m Papillon	Filles	M-C-J-S	15	200m Papillon	Filles	M-C-J-S
06	100m Papillon	Garçons	M-C-J-S	16	200m Papillon	Garçons	M-C-J-S
07	200m 4 Nages	Filles	M-C-J-S	17	100m Brasse	Filles	M-C-J-S
08	200m 4 Nages	Garçons	M-C-J-S	18	100m Brasse	Garçons	M-C-J-S
09	1500m Nage Libre	Filles	M-C-J-S				
10	1500m Nage Libre	Garçons	M-C-J-S				

2 ^{ème} Journée							
1 ^{ère} réunion				2 ^{ème} réunion			
Matin à 09h30mn				Après-midi à 15h30mn			
N°	Épreuves	Sexes	Catégories	N°	Épreuves	Sexes	Catégories
19	50m Papillon	Garçons	M-C-J-S	27	100m Nage Libre	Garçons	M-C-J-S
20	50m Papillon	Filles	M-C-J-S	28	100m Nage Libre	Filles	M-C-J-S
21	400m 4Nages	Garçons	M-C-J-S	29	200m Brasse	Garçons	M-C-J-S
22	400m 4Nages	Filles	M-C-J-S	30	200m Brasse	Filles	M-C-J-S
23	50m Brasse	Garçons	M-C-J-S	31	100m Dos	Garçons	M-C-J-S
24	50m Brasse	Filles	M-C-J-S	32	100m Dos	Filles	M-C-J-S
25	200m Nage Libre	Garçons	M-C-J-S	33	800m Nage Libre	Garçons	M-C-J-S
26	200m Nage Libre	Filles	M-C-J-S	34	800m Nage Libre	Filles	M-C-J-S

Les temps réalisés aux INTER CLUBS Régionaux 1 et 2 seront pris en considération pour la qualification aux Championnats d'Hiver et du Maroc M – C – J – S

* RÈGLEMENTS *

- 1- Ces compétitions sont réservées uniquement aux catégories des **Minimes, Cadets, Juniors, Seniors.**
- 2- **Aucun nageur (se) ne pourra être engagé (e) à plus de 2 épreuves individuelles par séance.**
- 3- Chaque association sportive a le droit d'engager un nombre illimité de nageurs (ses) par épreuve et par catégorie.
- 4- **Les compositions des séries seront établie toutes catégories confondues** en fonction des temps enregistrés à la FRMN, à défaut un temps minima (TLD) sera attribué et les résultats seront établis par catégorie.
- 5- **La présentation de la licence est obligatoire avant chaque épreuve nagée.**
- 6- **Les nageurs étrangers résidants au Maroc et licenciés avec une association sportive Marocaine, doivent impérativement participer à au moins un des interclubs régionaux 1 et 2 pour assurer leur qualification aux championnats d'hiver (M/C/J/S), sauf dans le cas d'une convention avec d'autres fédérations amies.**
- 7- Tout(e) nageur (se) absent (e) lors d'une épreuve individuelle lors d'une séance sera automatiquement disqualifié (e) pour les épreuves suivantes dans lesquelles il ou elle est engagé(e) au cours de cette même séance et une amende est infligée à l'association sportive par nageur (se) et par épreuve suivant le barème en vigueur.
- 8- En cas d'absence ou de manque d'engagés entraînant une série de moins de trois (3) nageurs (ses), cette série sera fusionnée avec la série suivante, par la FRMN ou le juge arbitre.
- 9- Des classements **individuels** distincts par région et par catégorie seront établis pour chaque épreuve garçons et filles.
- 10- La FRMN s'octroie le droit de régler tout litige qui surviendrait et ce, conformément à la règle en vigueur.
- 11- Seuls les responsables mentionnés sur les feuilles des engagements, sont autorisés à communiquer avec le juge arbitre et le secrétariat de la compétition.
- 12- Toutes réserves ou réclamations doivent être formulées par écrit (**papier en tête de L'association**) et transmises au délégué fédéral accompagnées d'un montant de 200,00 dhs avant, au cours ou bien à la fin de la séance.
- 13- Les dates mentionnées sur le calendrier doivent être impérativement respectées par toutes les associations sportives, sauf changement de la part de la FRMN
- 14- **Après la date limite des retraits et rectifications aucune modification dans les engagements ne peut être admise.**
- 15- Pour l'interclubs régional 1, les meilleurs temps de l'année écoulée serviront de base pour les engagements. Les nageurs n'ayant pas de temps de référence seront engagés avec le TLD de leur catégorie.
- 16- Pour l'interclubs régional 2, les meilleurs temps enregistrés lors de l'interclubs 1 ou de la saison écoulée serviront de base pour les engagements.
- 17- Si le (a) nageur(es)n'a pas participé à l'interclubs 1, les meilleurs temps de l'année écoulée serviront de base pour les engagements. Les nageurs n'ayant pas de temps de référence seront engagés avec le TLD de leur catégorie
- 18- Les nageurs(es) ayant réalisé les temps Minima de qualification (par épreuve individuelle suivant le Tableau des Minima qualificatifs aux championnats (Hiver et Été), seront qualifiés pour ces championnats.

CIRCUIT DU JEUNE NAGEUR 1 et 2 BENJAMINS

<u>Date de la compétition</u>	<u>Dates limites des engagements</u>	<u>Start listes</u>	<u>Dates limites des retraits et rectifications</u>
Circuit 1 (1 ^{ère} étape) : Dimanche 05 Janvier 2020	Mardi 01/01/2020	Mercredi 02/01/2020	Jeudi 03/01/2020
Circuit 1 (2 ^{ème} étape) : Dimanche 12 Janvier 2020	Mardi 7/01/2020	Mercredi 08/01/2020	Jeudi 09/01/2020
Circuit 2 (1 ^{ère} étape) Dimanche 05 Avril 2020	Mardi 31/03/2020	Mercredi 01/04/2020	Jeudi 02/04/2020
Circuit 2 (2 ^{ème} étape) Dimanche 12 Avril 2020	Mardi 07/04/2020	Mercredi 08/04/2020	Jeudi 09/04/2020

PROGRAMME DES ÉPREUVES

1 ^{ère} Journée							
1 ^{ère} réunion				2 ^{ème} réunion			
Matin à 09h30mn				Après-midi à 15h30mn			
N°	Épreuves	Sexes	Catégories	N°	Épreuves	Sexes	Catégories
01	50 m Nage Libre	Filles	Benjamins	09	400m Nage Libre	Filles	Benjamins
02	50 m Nage Libre	Garçons	Benjamins	10	400m Nage Libre	Garçons	Benjamins
03	200m Dos	Filles	Benjamins	11	50m Dos	Filles	Benjamins
04	200m Dos	Garçons	Benjamins	12	50m Dos	Garçons	Benjamins
05	100m Papillon	Filles	Benjamins	13	200m Papillon	Filles	Benjamins
06	100m Papillon	Garçons	Benjamins	14	200m Papillon	Garçons	Benjamins
07	200m 4 Nages	Filles	Benjamins	15	100m Brasse	Filles	Benjamins
08	200m 4 Nages	Garçons	Benjamins	16	100m Brasse	Garçons	Benjamins

2 ^{ème}							
1 ^{ère} réunion				2 ^{ème} réunion			
Matin à 09h30mn				Après-midi à 15h30mn			
N°	Épreuves	Sexes	Catégories	N°	Épreuves	Sexes	Catégories
17	50m Papillon	Garçons	Benjamins	25	100m Nage Libre	Garçons	Benjamins
18	50m Papillon	Filles	Benjamins	26	100m Nage Libre	Filles	Benjamins
19	200m Nage Libre	Garçons	Benjamins	27	200m Brasse	Garçons	Benjamins
20	200m Nage Libre	Filles	Benjamins	28	200m Brasse	Filles	Benjamins
21	50m Brasse	Garçons	Benjamins	29	800m Nage Libre	Garçons	Benjamins
22	50m Brasse	Filles	Benjamins	30	800m Nage Libre	Filles	Benjamins
23	100m Dos	Garçons	Benjamins				
24	100m Dos	Filles	Benjamins				

**Les épreuves des Circuits du jeune nageur Régional 1 et 2
Sont Qualificatives Au Trophée Moulay EL HASSAN pour la catégorie benjamin**

*** RÈGLEMENTS * DU CIRCUIT DU JEUNE NAGEUR**

01-Le "**Circuit du Jeune Nageur**" réservé à la catégorie :

- Benjamins (B) nés en 2007/2008 (12 - 13 ans)

02-Pour chaque étape, toutes les organisations se déroulent la même date .

03- À chacune des deux étapes, l'association sportive ne pourra engager chacun de ses nageurs que sur :

- **Chaque nageur n'a le droit de participer qu'à deux (2) épreuves maximum par séance.**

04- Tout(e) nageur (se) absent (e) lors d'une épreuve individuelle lors d'une séance sera automatiquement disqualifié (e) pour les épreuves individuelles suivantes dans lesquelles il ou elle est engagé(e) au cours de cette même séance et une amende est infligée à l'association sportive par nageur (se) et par épreuve suivant le barème en vigueur.

05- Les temps réalisés lors des Circuits du Jeune Nageur Régional 1 et 2 sont qualificatifs au Trophée Moulay EL HASSAN

06- **La présentation de la licence est obligatoire avant chaque épreuve nagée.**

CHAMPIONNATS D'HIVER M/C/J/S

<u>Date de la compétition</u>	<u>Dates limites des engagements</u>	<u>Start listes</u>	<u>Dates limites des retraits</u>
Vendredi – Samedi 24 –25 Janvier 2020	Samedi 18 Janvier 2020	Lundi 20 Janvier 2020	Mardi 21 Janvier 2019

PROGRAMME DES EPREUVES

1 ^{ère} réunion Vendredi 24 Janvier 2020			
Matin à 9h30mn			
N°	Épreuves	Sexes	Catégories
01	50 m Nage Libre	Filles Garçons	M-C-J-S
02	200m Dos	Filles Garçons	M-C-J-S
03	100m Papillon	Filles Garçons	M-C-J-S
04	200m 4 Nages	Filles Garçons	M-C-J-S
05	1500m Nage libre	Filles Garçons	M-C-J-S
06	Relais 4x 50m 4N	Mixte	M-C-J-S

2 ^{ème} réunion Vendredi 24 Janvier 2020			
Après – midi à 16h00mn			
N°	Épreuves	Sexes	Catégories
07	400m Nage libre	Filles Garçons	M-C-J-S
08	50m Dos	Filles Garçons	M-C-J-S
09	200m Papillon	Filles Garçons	M-C-J-S
10	100 m Brasse	Filles Garçons	M-C-J-S
11	Relais 4x 50m NL	Mixte	M-C-J-S

3 ^{ème} réunion Samedi 25 Janvier 2020			
Matin à 9h30mn			
N°	Épreuves	Sexes	Catégories
12	50m Papillon	Filles Garçons	M-C-J-S
13	400m 4 Nages	Filles Garçons	M-C-J-S
14	50 m Brasse	Filles Garçons	M-C-J-S
15	200 m Nage Libre	Filles Garçons	M-C-J-S
16	Relais 4x100 m NL	Filles Garçons	M-C-J-S

4 ^{ème} réunion Dimanche 25 Janvier 2020			
Après – midi à 16h00mn			
N°	Épreuves	Sexes	Catégories
17	100m Nage Libre	Filles Garçons	M-C-J-S
18	200m Brasse	Filles Garçons	M-C-J-S
19	100m Dos	Filles Garçons	M-C-J-S
20	800m Nage libre	Filles Garçons	M-C-J-S
21	Relais 4x100m 4Nages	Garçons Filles	M-C-J-S

* RÈGLEMENT *

CHAMPIONNATS D' HIVER MINIMES - CADETS - JUNIORS - SENIORS

01-Cette compétition est réservée uniquement aux nageurs (ses) ayant réalisé les minima de qualification pour ces championnats par épreuve individuelle et par catégorie des résultats confondus des interclubs régionaux (1 et 2) Minimes, Cadets, Juniors et Seniors.

-Y compris les nageurs Marocains évoluant à l'étranger, à la condition d'avoir une licence de la FRMN, de la saison en cours et d'avoir réalisé les minima de qualification pour ces championnats et ceci, entre le 1^{er} Octobre 2019 et la date limite d'engagement à ces championnats (résultats en bassin de 25 m ou bassin de 50 m justifiés et confirmés par la CSR).

-Les nageurs (se) étrangers licenciés avec une association sportive Marocaine, doivent avoir impérativement participé à au moins à l'un des interclubs régionaux 1 et 2 organisés par la FRMN, et assurer leur qualification pour prendre part à ces championnats, sauf dans le cas d'une convention de la FRMN avec d'autres fédérations amies.

02-Aucun(e) nageur (se) qualifié(e) ne pourra être engagé(e) à plus de deux (2) épreuves individuelles et un (1) relais par séance et ne peut pas dépasser Six (6) épreuves individuelles plus les relais et ce, durant tout le championnat.

03-Chaque association n'a le droit d'engager qu'une seule équipe par catégorie pour chaque épreuve de relais.

04- La composition des séries sera établie par catégorie en fonction des temps enregistrés lors des interclubs régionaux 1 et 2 et les résultats seront établis par catégorie.

05- La présentation de la licence est obligatoire avant chaque épreuve nagée.

06-Tout(e) nageur (se) absent(e) lors d'une épreuve individuelle lors d'une séance sera automatiquement disqualifié(e) pour les épreuves individuelles suivantes dans lesquelles il ou elle est engagé(e) au cours de cette même séance et une amende est infligée au club par nageur (se) et par épreuve suivant le barème en vigueur.

07-Des classements distincts par catégorie seront établis pour chaque épreuve garçons et filles.

08-Seuls les **08 premiers ayant réalisé le Temps Minima** (TLD) de chaque épreuve seront cotés.

09-Les 3 premiers par épreuve et par catégorie recevront des médailles.

Chaque course fera l'objet d'un podium. Une médaille décernée par la FRMN, récompensera les trois premiers Marocains des championnats d'hiver M/C/J/S. Les premiers de chaque épreuve sont déclarés « vainqueur des Championnats d'hiver de chaque Catégorie. Les nageurs étrangers licenciés dans une association sportive marocaine figureront en **doublon** de chaque catégorie sur le podium et recevront une médaille **spécifique** à cet événement.

10-Les classements par catégories M-C-J-S (Filles et Garçons) serviront pour désigner l'association sportive championne d'hiver à l'échelon national.

11- Durant ces compétitions, les temps enregistrés seront cotés sur la tablette de cotation de la FRMN.

12- Pour les épreuves de relais, un minimum de 03 associations par catégorie est nécessaire pour pouvoir avoir lieu.

13- La FRMN, représentée par le **jury d'appel**, s'octroie le droit d'étudier et décider sur tout litige qui surviendrait et ce, conformément à la réglementation en vigueur.

14-Seuls les responsables mentionnés sur les feuilles d'engagements, sont autorisés à communiquer avec le juge arbitre et le secrétariat de la compétition.

15- Toutes réserves ou réclamations doivent être formulées par écrit (**papier en tête de l'association**) et transmises au délégué fédéral accompagnées de 200,00 dhs avant, au cours ou bien à la fin de la séance.

16- Une coupe sera remise aussi à l'association sportive classée : 1ère au classement Filles de chaque catégorie.

17- Une coupe sera remise aussi à l'association sportive classée : 1ère au classement Garçons de chaque catégorie.

CHALLENGE REGIONAL AVENIR - POUSSINS 1 ET 2

<u>Date de la compétition</u>	<u>Dates limites des engagements</u>	<u>Start listes</u>	<u>Dates limites des retraits</u>
1^{ère} étape 09 Février 2020	Mardi 04 Février 2020	Mercredi 05 Février 2020	Jeudi 06 Février 2020
2^{ème} étape 21 Juin 2020	Mardi 16 Juin 2020	Mercredi 17 Juin 2020	Jeudi 18 Juin 2020

PROGRAMME DES ÉPREUVES

Matin 9 h 30 mn		
N°	Epreuves	Catégorie
1	400 m Nage Libre Filles	Poussins
2	400 m Nage libre garçons	Poussins
3	25 m Nage libre filles	Avenir B
4	25 m Nage libre garçons	Avenir B
5	200 m Nage Libre Filles	Avenir A
6	200 m Nage libre garçons	Avenir A
7	200 m Quatre Nage Filles	Poussins
8	200 m Quatre Nage garçons	Poussins
9	25 m Brasse filles	Avenir B
10	25 m Brasse garçons	Avenir B
11	100 m Quatre Nage Filles	Avenir A
12	100 m Quatre Nage garçons	Avenir A
13	25 m Dos filles	Avenir B
14	25 m Dos garçons	Avenir B

REGLEMENTS DU CHALLENGE RÉGIONAL AVENIRS ET POUSSINS

- Le déroulement de ces compétitions se fera par région en bassin de 25 m.

- Ce programme est exclusivement réservé aux nageurs et nageuses ne(e)s

AVENIRS (A) 2011 , AVENIRS (B) 2012 /2013 et POUSSINS 2009 et 2010

- Chaque nageur peut participer à **2 épreuves individuelles** par étape.

- Les compositions des séries seront établies par catégories.

- La présentation des licences est obligatoire avant chaque épreuve nagée.

- Tout(e) nageur (se) absent (e) lors d'une épreuve individuelle pourra exceptionnellement prendre part à l'épreuve suivante de la même séance.

- Tout nageur (es) ayant participé au aux deux étapes dans des épreuves individuelles recevra une attestation de participation.

INTERCLUBS RÉGIONAUX 3

<u>Date de la compétition</u>	<u>Dates limites des engagements</u>	<u>Start listes</u>	<u>Dates limites des retraits et rectifications</u>
Interclubs 3 (1 ^{ère} journée) : Dimanche 15 Mars 2020	Mardi 10/03/2020	Mercredi 11/03/2020	Jeudi 12/03/2020
Interclubs 3 (2 ^{ème} journée) : Dimanche 22 Mars 2020	Mardi 17/03/2020	Mercredi 18/03/2020	Jeudi 19/03/2020

PROGRAMME DES ÉPREUVES

1 ^{ère} Journée							
1 ^{ère} réunion				2 ^{ème} réunion			
Matin à 09h30mn				Après-midi à 15h30mn			
N°	Épreuves	Sexes	Catégories	N°	Épreuves	Sexes	Catégories
01	50 m Nage Libre	Filles	M-C-J-S	11	400m Nage Libre	Filles	M-C-J-S
02	50 m Nage Libre	Garçons	M-C-J-S	12	400m Nage Libre	Garçons	M-C-J-S
03	200m Dos	Filles	M-C-J-S	13	50m Dos	Filles	M-C-J-S
04	200m Dos	Garçons	M-C-J-S	14	50m Dos	Garçons	M-C-J-S
05	100m Papillon	Filles	M-C-J-S	15	200m Papillon	Filles	M-C-J-S
06	100m Papillon	Garçons	M-C-J-S	16	200m Papillon	Garçons	M-C-J-S
07	200m 4 Nages	Filles	M-C-J-S	17	100m Brasse	Filles	M-C-J-S
08	200m 4 Nages	Garçons	M-C-J-S	18	100m Brasse	Garçons	M-C-J-S
09	1500m Nage Libre	Filles	M-C-J-S				
10	1500m Nage Libre	Garçons	M-C-J-S				

2 ^{ème} Journée							
1 ^{ère} réunion				2 ^{ème} réunion			
Matin à 09h30mn				Après-midi à 15h30mn			
N°	Épreuves	Sexes	Catégories	N°	Épreuves	Sexes	Catégories
19	50m Papillon	Garçons	M-C-J-S	27	100m Nage Libre	Garçons	M-C-J-S
20	50m Papillon	Filles	M-C-J-S	28	100m Nage Libre	Filles	M-C-J-S
21	400m 4Nages	Garçons	M-C-J-S	29	200m Brasse	Garçons	M-C-J-S
22	400m 4Nages	Filles	M-C-J-S	30	200m Brasse	Filles	M-C-J-S
23	50m Brasse	Garçons	M-C-J-S	31	100m Dos	Garçons	M-C-J-S
24	50m Brasse	Filles	M-C-J-S	32	100m Dos	Filles	M-C-J-S
25	200m Nage Libre	Garçons	M-C-J-S	33	800m Nage Libre	Garçons	M-C-J-S
26	200m Nage Libre	Filles	M-C-J-S	34	800m Nage Libre	Filles	M-C-J-S

Les temps réalisés aux INTER CLUBS Régionaux 3 seront pris en considération pour la qualification aux Championnats du Maroc M – C – J – S .

*** RÈGLEMENTS ***
DES INTERCLUBS REGIONAUX 3

- 1-** Cette compétition est réservée uniquement aux catégories des Minimes, Cadets, Juniors et Seniors.
- 2-**Aucun (e) nageur (se) ne pourra être engagé (e) à plus de 2 épreuves individuelles par séance.
- 3-**Chaque association sportive à le droit d'engager un nombre illimité de nageurs (ses) par épreuve et par catégorie.
- 4-** Les compositions des séries seront établies toutes catégories confondues en fonction des temps d'engagements enregistrés à la FRMN ou à défaut un minima (TLD) leur sera attribué et les résultats seront établis par catégorie.
- 5-**Les nageurs étrangers résidants au Maroc et licenciés avec une association sportive Marocaine, doivent impérativement participer à l'inter club régional3 s'ils n'ont pas eu l'occasion de participation aux interclubs 1et 2 pour assurer leurs qualifications aux championnats du Maroc (M/C/J/S).
- 6-** Tout(e) nageur (se) absent (e) lors d'une épreuve individuelle lors d'une séance sera automatiquement disqualifié (e) pour les épreuves individuelles suivantes dans lesquelles il ou elle est engagé(e) au cours de cette même séance et une amende est infligée à l'association sportive par nageur (se) et par épreuve suivant le barème en vigueur.
- 7-** En cas d'absence ou de manque d'engagés entraînant une série de moins de trois (3) nageurs (ses), cette série sera fusionnée avec la série suivante, par la FRMN ou par le juge arbitre le jour de la compétition.
- 8-** Des classements distincts par région et par catégorie seront établis pour chaque épreuve garçons et filles.
- 09-** Seuls les 08 premiers nageurs ayant réalisé le Temps Minima (TLD) de chaque épreuve et de chaque catégorie seront cotés.
- 10-** Durant cette compétition, les temps enregistrés seront cotés suivant la tablette de cotation en vigueur.
- 11-** Les dates mentionnées sur le calendrier doivent être impérativement respectées par toutes les associations sportives. Sauf changement décidé par la FRMN.
- 12-** Après la date limite des retraits et rectifications, aucune modification n'est admise.
- 13-** Pour l'Interclubs régional 3 les meilleurs temps réalisés cette année (2018-2019) serviront de base pour les engagements. Les nageurs n'ayant pas de temps de référence (2018-2019) seront engagés avec le TLD de leur catégorie.
- 14-** Les nageurs(es) ayant réalisé le temps Minima de qualification (voir tableau de qualification), seront qualifiés aux championnats du Maroc pour les catégories des M- C – J – S
- 15-**Toutes réserves ou réclamations doivent être formulées par écrit (papier en tête de l'association) et transmises au délégué fédéral accompagnées d'un montant de 200,00 dhs avant, au cours ou bien à la fin de la séance.
- 16-**Seuls les responsables mentionnés sur les feuilles d'engagements, sont autorisés à communiquer avec le juge arbitre et le secrétariat de la compétition.

- La présentation des licences est obligatoire avant chaque épreuve nagée

COUPE DU TRÔNE DE NATATION

Date de la compétition	Date limite des engagements	Start liste	Date limite des retraits
Dimanche 31 Mai 2020	Mardi 26 Mai 2020	Mercredi 27 Mai 2020	Jeudi 28 Mai 2020

PROGRAMME DES ÉPREUVES

Matin 09h30 mn			Après-midi 15h30 mn		
N°	Épreuves	Sexe	N°	Épreuves	Sexe
01	50 m Nage Libre	Messieurs	13	50 m Nage Libre	Dames
02	200 m Papillon	Dames	14	200 m Papillon	Messieurs
03	100 m Papillon	Messieurs	15	100 m Papillon	Dames
04	100 m Brasse	Dames	16	100 m Brasse	Messieurs
05	200 m Dos	Messieurs	17	200 m Dos	Dames
06	100 m Nage Libre	Dames	18	100 m Nage Libre	Messieurs
07	200 m 4 Nages	Messieurs	19	200 m 4 Nages	Dames
08	100 m Dos	Dames	20	100 m Dos	Messieurs
09	200 m Brasse	Messieurs	21	200 m Brasse	Dames
10	Relais 4x100 m 4 nages	Mixte	22	Relais 4x100 m NL	Mixte
11	Relais 4x100 m NL	Dames	23	Relais 4x100 m 4N	Messieurs
12	Relais 4x100 m NL	Messieurs	24	Relais 4x100 m 4N	Dames

RÈGLEMENTS DE LA COMPÉTITION

- 01- La Coupe du Trône est réservée uniquement aux nageurs (es) des catégories Minimes, Cadets, Juniors et Seniors.
- 02- Aucun nageur (se) ne pourra être engagé (e) à plus de 03 épreuves individuelles et un (1) relais durant la coupe du Trône.**
- 03- **Chaque association sportive pourra au maximum engager deux (2) nageurs par épreuve individuelle.**
- 04- Chaque Association sportive n'a le droit d'engager qu'une seule équipe de relais par épreuve de relais.
- 05- Les compositions des séries seront établies toutes catégories confondues en fonction des temps d'engagements enregistrés à la FRMN ou à défaut un minima (TLD Séniors) leur sera attribué.
- 06- Toutes les épreuves se nageront en finales directes avec classements aux temps.
- 07- Seuls les 08 premiers ayant réalisées le Temps Minima (TLD) de chaque épreuve seront cotés.
- 08- La coupe du Trône sera remise à l'association sportive classée 1ère au classement général (filles et garçons) aux points de la tablette de cotation.
- 09- La FRMN s'octroie le droit de résoudre tout litige qui surviendrait et ce conformément à la réglementation en vigueur.
- 10- Les temps enregistrés seront pris en considération pour la qualification aux Championnats du Maroc pour les catégories Minimes, Cadets, Juniors et Seniors.**
- 11- Toutes réserves ou réclamations doivent être formulées par écrit (papier en tête de l'association) et transmises au délégué fédéral accompagnées de 200,00 dhs avant, au cours ou bien à la fin de la séance.
- 12- Seuls les responsables mentionnés sur les feuilles d'engagements, sont autorisés à communiquer avec le juge arbitre et le secrétariat de la compétition.

- La présentation des licences est obligatoire avant chaque épreuve nagée

TROPHÉE PRINCE HERITIER MOULAY EL HASSANE

<u>Date de la compétition</u>	<u>Dates limites des engagements</u>	<u>Start listes</u>	<u>tes limites des retraits et rectifications</u>
Samedi et Dimanche 04 et 05 Juillet 2020	Lundi 29/06/2020	Mardi 30/06/2020	Jeudi 02/07/2020

PROGRAMME DES ÉPREUVES

1^{ère} Journée							
1^{ère} réunion				2^{ème} réunion			
Matin à 9 h 30 mn				Après-midi à 15 h 30 mn			
N°	Épreuves	Sexes	Catégories	N°	Épreuves	Sexes	Catégories
01	50 m Nage Libre	Filles	Benjamines	10	400m Nage Libre	Filles	Benjamines
02	50 m Nage Libre	Garçons	Benjamins	11	400m Nage Libre	Garçons	Benjamins
03	200m Dos	Filles	Benjamines	12	50m Dos	Filles	Benjamines
04	200m Dos	Garçons	Benjamins	13	50m Dos	Garçons	Benjamins
05	100m Papillon	Filles	Benjamines	14	200m Papillon	Filles	Benjamines
06	100m Papillon	Garçons	Benjamins	15	200m Papillon	Garçons	Benjamins
07	200m 4 Nages	Filles	Benjamines	16	100m Brasse	Filles	Benjamines
08	200m 4 Nages	Garçons	Benjamins	17	100m Brasse	Garçons	Benjamins
09	Relais 4x50 m NL	Mixte		18	Relais 4 X 100 m 4 Nages	Filles	Benjamines
				19	Relais 4 X 100 m 4 Nages	Garçons	Benjamins

2^{ème} Journée							
1^{ère} réunion				2^{ème} réunion			
Matin à 9 h 30 mn				Après-midi à 15 h 30 mn			
N°	Épreuves	Sexes	Catégories	N°	Épreuves	Sexes	Catégories
20	50m Papillon	Garçons	Benjamins	29	100m Nage Libre	Garçons	Benjamins
21	50m Papillon	Filles	Benjamines	30	100m Nage Libre	Filles	Benjamines
22	200m Nage Libre	Garçons	Benjamins	31	200m Brasse	Garçons	Benjamins
23	200m Nage Libre	Filles	Benjamines	32	200m Brasse	Filles	Benjamines
24	50 m Brasse	Garçons	Benjamins	33	800m Nage Libre	Garçons	Benjamins
25	50 m Brasse	Filles	Benjamines	34	800m Nage Libre	Filles	Benjamines
26	100m Dos	Garçons	Benjamins	35	Relais 4 X 100 m NL	Garçons	Benjamins
27	100m Dos	Fille	Benjamines	36	Relais 4 X 100 m NL	Filles	Benjamines
28	Relais 4x50 m 4 nages	Mixte	Mixte				

* RÈGLEMENTS

*

1. **Cette compétition est réservée uniquement aux nageurs (ses) de la catégorie des Benjamins ayant réalisé les minima de qualification par épreuve individuelle selon la grille de qualification des benjamins (voir les résultats confondus des Circuits du Jeune Nageur).**
 - Elle est aussi réservée aux nageurs Marocains évoluant à l'étranger à la condition d'avoir une licence de la saison en cours et avoir réalisé des temps entre le 1^{er} Octobre 2019 et la date limite des engagements (Résultats en bassin de 25 m ou bassin de 50 m justifiés et confirmés par la CSR).
 - Les nageurs étrangers licenciés avec une association sportive Marocaine, doivent impérativement participer à au moins à l'un des interclubs régionaux 1,2,3 ou à la coupe du trône organisés par la FRMN et assurer leurs qualifications à ce trophée , sauf dans le cas d'une convention avec d'autres fédérations étrangères.
2. **Aucun nageur (se) qualifié(e) ne pourra être engagé(e) à plus de deux (2) épreuves individuelles dans lesquelles (il ou elle) a réalisé les minima de qualification et un (1) relais par séance. Aucun (e) nageur (se)ne pourra participer au maximum à plus de six (6) épreuves individuelles et aux relais au cours de ce trophée.**
3. Chaque association sportive a le droit d'engager une seule équipe pour chaque épreuve de relais.
4. Seuls les 08 premiers seront cotés.
5. Les 3 premiers par épreuve recevront des médailles.
6. Les nageurs étrangers licenciés dans une association sportive Marocaine figureront en doublon au titre sur le podium et recevront une médaille spécifique à l'événement.
7. Pour prendre part au classement général, l'association doit participer avec au moins une fille et un garçon.
8. **Le Trophée du Prince Héritier Moulay EL HASSAN sera remise à l'association sportive Marocaine classée 1^{ère} au classement Général.**
9. Toutes réserves ou réclamations doivent être formulées par écrit (**papier en tête de l'association**) et transmises au délégué fédéral accompagnées de 200,00 dhs avant, au cours ou bien à la fin de la séance.
10. Seuls les responsables mentionnés sur les feuilles d'engagements, sont autorisés à communiquer avec le juge arbitre et le secrétariat de la compétition.

La présentation des licences est obligatoire avant chaque épreuve nagée

CHAMPIONNATS DU MAROC

MINIMES-CADETS-JUNIORS-SENIORS-OPEN

<u>Date</u>	<u>Dates limites des engagements</u>	<u>Start listes</u>	<u>Dates limites des retraits</u>
Du Jeudi 16 Juillet 2020 au Dimanche 19 Juillet 2020	Mardi 07 Juillet 2020	Jeudi 09 Juillet 2020	Lundi 13 Juillet 2020

PROGRAMME DES ÉPREUVES

1^{ère} Journée : Jeudi 16 Juillet 2020

1 ^{ère} réunion: Matin à 09h30 mn				2 ^{ème} réunion: Après-midi à 17h00 mn			
Championnats du Maroc M-C-J-S				Championnats du Maroc OPEN			
N°	Epreuves	Sexes	Catégories	N°	Épreuves	Sexes	Catégories
01	50 m Nage Libre	Filles	M-C-J-S	01	50 m Nage Libre	Filles	OPEN
02	50 m Nage Libre	Garçons	M-C-J-S	02	50 m Nage Libre	Garçons	OPEN
03	200m Dos	Filles	M-C-J-S	03	200m Dos	Filles	OPEN
04	200m Dos	Garçons	M-C-J-S	04	200m Dos	Garçons	OPEN
05	100m Papillon	Filles	M-C-J-S	05	100m Papillon	Filles	OPEN
06	100m Papillon	Garçons	M-C-J-S	06	100m Papillon	Garçons	OPEN
07	200m 4 Nages	Filles	M-C-J-S	07	200m 4 Nages	Filles	OPEN
08	200m 4 Nages	Garçons	M-C-J-S	08	200m 4 Nages	Garçons	OPEN
09	1500m Nage Libre	Filles	M-C-J-S	11	Relais 4x100 m Nage libre	Mixte	OPEN
10	1500m Nage Libre	Garçons	M-C-J-S				

2^{ème} Journée : 17 Juillet 2020

1 ^{ère} réunion: Matin à 09h30 mn				2 ^{ème} réunion: Après-midi à 17h00 mn			
Championnats du Maroc M-C-J-S				Championnats du Maroc OPEN			
N°	Épreuves	Sexes	Catégories	N°	Épreuves	Sexes	Catégories
12	400m Nage Libre	Filles	M-C-J-S	12	400m Nage Libre	Filles	OPEN
13	400m Nage Libre	Garçons	M-C-J-S	13	400m Nage Libre	Garçons	OPEN
14	50m Dos	Filles	M-C-J-S	14	50m Dos	Filles	OPEN
15	50m Dos	Garçons	M-C-J-S	15	50m Dos	Garçons	OPEN
16	200m Papillon	Filles	M-C-J-S	16	200m Papillon	Filles	OPEN
17	200m Papillon	Garçons	M-C-J-S	17	200m Papillon	Garçons	OPEN
18	100m Brasse	Filles	M-C-J-S	18	100m Brasse	Filles	OPEN
19	100m Brasse	Garçons	M-C-J-S	19	100m Brasse	Garçons	OPEN
20	Relais 4X 100 m Nage Libre	Filles	M-C-J-S	20	Relais 4X 100 m Nage Libre	Filles	OPEN
21	Relais 4X 100 m Nage Libre	Garçons	M-C-J-S	21	Relais 4X 100 m Nage Libre	Garçons	OPEN

3ème journée : Samedi 18 Juillet 2020

1 ^{ère} réunion: Matin à 09h30 mn				2 ^{ème} réunion: Après-midi à 17h00 mn			
Championnats du Maroc M-C-J-S				Championnats du Maroc OPEN			
N°	Épreuves	Sexes	Catégories	N°	Épreuves	Sexes	Catégories
22	50m Papillon	Garçons	M-C-J-S	22	50m Papillon	Garçons	OPEN
23	50m Papillon	Filles	M-C-J-S	23	50m Papillon	Filles	OPEN
24	400m 4Nages	Garçons	M-C-J-S	24	400m 4Nages	Garçons	OPEN
25	400m 4Nages	Filles	M-C-J-S	25	400m 4Nages	Filles	OPEN
26	50m Brasse	Garçons	M-C-J-S	26	50m Brasse	Garçons	OPEN
27	50m Brasse	Filles	M-C-J-S	27	50m Brasse	Filles	OPEN
28	200m Nage Libre	Garçons	M-C-J-S	28	200m Nage Libre	Garçons	OPEN
29	200m Nage Libre	Filles	M-C-J-S	29	200m Nage Libre	Filles	OPEN
30	Relais 4x100m QN	Garçons	M-C-J-S	30	Relais 4x100m QN	Garçons	OPEN
31	Relais 4x100m QN	Filles	M-C-J-S	31	Relais 4x100m QN	Filles	OPEN

4ème journée : Dimanche 19 Juillet 2020

1 ^{ère} réunion: Matin à 09h30				2 ^{ème} réunion: Après-midi à 16h00			
Championnats du Maroc M-C-J-S				Championnats du Maroc OPEN			
N°	Épreuves	Sexes	Catégories	N°	Épreuves	Sexes	Catégories
32	100m Nage Libre	Garçons	M-C-J-S	32	100m Nage Libre	Garçons	OPEN
33	100m Nage Libre	Filles	M-C-J-S	33	100m Nage Libre	Filles	OPEN
34	200m Brasse	Garçons	M-C-J-S	34	200m Brasse	Garçons	OPEN
35	200m Brasse	Filles	M-C-J-S	35	200m Brasse	Filles	OPEN
36	100m Dos	Garçons	M-C-J-S	36	100m Dos	Garçons	OPEN
37	100m Dos	Filles	M-C-J-S	37	100m Dos	Filles	OPEN
38	800m Nage Libre	Garçons	M-C-J-S	40	Relais 4x100 4 Nages	Mixte	OPEN
39	800m Nage Libre	Filles	M-C-J-S				
				41	Relais 4x200m NL	Garçons	OPEN
				42	Relais 4x200m NL	Filles	OPEN

Les horaires des finales peuvent à tout moment être changés par le Comité Directeur

* RÈGLEMENTS *

1- Cette compétition sera organisée comme suit:

- Le matin: Les championnats du Maroc Minimes, Cadets, juniors, Seniors.
- L'après-midi: Les championnats du Maroc OPEN.

2- Cette compétition est réservée uniquement aux nageurs (ses) (M – C – J – S) ayant réalisé les minima de qualification par épreuve individuelle et par catégorie selon la grille de qualification (voir les résultats confondus des interclubs régionaux –1,2 ,3 et de la Coupe du Trône).

- Elle est aussi réservée aux nageurs Marocains évoluant à l'étranger à la condition d'avoir une licence de la saison en cours et avoir réalisé des temps entre le 1^{er} Octobre 2019 et la date limite des engagements (Résultats en bassin de 25 m ou bassin de 50 m justifiés et confirmés par la CSR).
- Les nageurs étrangers résidants au Maroc et licenciés avec une association sportive Marocaine, doivent impérativement participer à au moins une compétition (interclubs régionaux 1,2, 3 ou Coupe du Trône) organisée par la FRMN et assurer leurs qualifications à ces championnats, sauf dans le cas d'une convention avec d'autres fédérations étrangères.

3- Aucun nageur qualifié ne pourra être engagé à plus de 2 épreuves individuelles dans lesquelles il a réalisé les minima de qualification et un relais par séance. Aucun nageur ne pourra participer à plus de (6) épreuves individuelles et aux relais.

4- Les compositions des séries seront établies par catégories pour les Minimes, Cadets, Juniors et Seniors. **Pour les épreuves de relais, un minimum de 03 associations par catégorie est nécessaire pour pouvoir avoir lieu.**

5- Des classements distincts par catégories et par épreuve seront établis pour chaque épreuve garçons et filles.

6- Seuls les 08 premiers ayant réalisé le Temps Minima(TLD) de chaque épreuve et de chaque catégorie seront cotés.

7- Les 3 premiers par épreuve et par catégorie recevront des médailles.

Chaque course fait l'objet d'un podium. Une médaille décernée par la FRMN, récompensera les trois premiers Marocains des championnats M/C/J/S et OPEN. Les premiers de chaque épreuve sont déclarés le matin «vainqueur des Championnats du MAROC de leurs Catégories», et l'après-midi «vainqueur des Championnats du MAROC OPEN » en bassin de 50 m. Les nageurs étrangers licenciés dans une association sportive Marocaine figureront en doublon au titre des catégories et open sur le podium et recevront une médaille spécifique à l'événement.

8- Des classements toutes catégories confondues seront établis pour chaque épreuve garçons et filles pour désigner les 08 premiers qualifiés pour les finales de l'après-midi des championnats du Maroc OPEN, sauf pour les épreuves des 800 m Nage Libre, 1500 m Nage Libre et les relais qui se nageront directement avec un classement au temps.

9- Le retrait d'un (e) nageur (se) pour une finale OPEN doit se faire avant la fin de la séance du matin, afin de le (a) remplacer et aviser le réserviste, si non une amende sera infligée à l'association qui n'a pas déclaré le retrait.

10- Les classements par catégories M-C-J-S (Filles et Garçons) serviront pour désigner l'Association sportive championne à l'échelon national, et seul les associations sportives ayant participé avec au moins un garçon et une fille figureront dans le classement général de la catégorie concernée.

11- Les classements OPEN (Filles et Garçons) serviront pour désigner l'Association sportive championne à l'échelon national, et seul les associations sportives ayant participé avec au moins un garçon et une fille peuvent figurer dans le classement général de la catégorie OPEN.X

12- Une coupe sera remise à l'association sportive Marocaine classée : 1^{ère} au classement Général de chaque catégorie et sera déclarée « Championne du Maroc de la catégorie concernée ».

13- Des coupes seront remises à la première Association du Classement Filles et du classement Garçons de chaque catégorie.

14- Une coupe sera remise à l'association sportive Marocaine classée : 1^{ère} au classement Général Open et sera déclarée « Championne du Maroc Open ».

15- Des coupes seront remises à la première Association du Classement Filles Open et du classement Messieurs « OPEN ».

16- Toutes réserves ou réclamations doivent être formulées par écrit (papier en tête de l'association) et transmises au délégué fédéral accompagnées de 200,00 dhs avant, au cours ou bien à la fin de la séance.

17- Seuls les responsables mentionnés sur les feuilles d'engagements, sont autorisés à communiquer avec le juge arbitre et le secrétariat de la compétition.

Pour les épreuves de relais, un minimum de 03 associations par catégorie est nécessaire pour pouvoir avoir lieu.

La présentation des licences est obligatoire avant chaque épreuve nagée

TROPHÉE D'ÉTÉ

Date de la compétition	Date limite des engagements	Start listes	Date limite des retraits
Dimanche 16 Août 2020	Mardi 11 Août 2020	Mercredi 12 Août 2020	Jeudi 13 Août 2020

PROGRAMME DES ÉPREUVES

1 ^{ère} Séance				2 ^{ème} Séance			
Matin à 09h30mn				Après-midi à 15h30mn			
N°	Épreuves	Sexes	Catégories	N°	Épreuves	Sexes	Catégories
1	50m Papillon	Filles	B-M-C-J-S	9	50m Nage Libre	Garçons	B-M-C-J-S
2	50m Papillon	Garçons	B-M-C-J-S	10	50m Nage Libre	Filles	B-M-C-J-S
3	100m Dos	Filles	B-M-C-J-S	11	50m Dos	Garçons	B-M-C-J-S
4	100m Dos	Garçons	B-M-C-J-S	12	50m Dos	Filles	B-M-C-J-S
5	50m Brasse	Filles	B-M-C-J-S	13	100m Brasse	Garçons	B-M-C-J-S
6	50m Brasse	Garçons	B-M-C-J-S	14	100m Brasse	Filles	B-M-C-J-S
7	Relais 4x50m Nage Libre	Filles	B-M-C-J-S	15	Relais 4x50m 4 Nages	Garçons	B-M-C-J-S
8	Relais 4x50m Nage Libre	Garçons	B-M-C-J-S	16	Relais 4x50m 4 Nages	Filles	B-M-C-J-S

* RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION *

- 1- Cette compétition est réservée uniquement aux catégories des Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors et Seniors
- 2- La participation aux épreuves individuelles et aux relais lors du Trophée d'été est réservée uniquement aux nageurs et nageuses qui n'étaient pas qualifiés aux Championnats du Maroc D'Hiver ou bien aux Championnats du Maroc en bassin de 50 m.
Ex: Un (e) nageur (se) qualifié (e) à au moins à une épreuve individuelle aux Championnats du Maroc d'Hiver ou bien aux Championnats du Maroc en bassin de 50 m ainsi qu'au Trophée Moulay El Hassan pour les Benjamins n'a pas le droit de prendre part à cette compétition.
- 3- Les compositions des séries seront établies toutes catégories confondues et les résultats seront édités par catégorie.
- 4- Aucun nageur (se) ne pourra être engagé (e) à plus de 03 épreuves individuelles et un (1) relais durant les deux séances.
- 5- Chaque association sportive a le droit d'engager une seule équipe pour chaque épreuve de relais.
- 6- Seuls les 08 premiers ayant réalisées le Temps Minima (TLD) de chaque épreuve seront cotés.
- 7- Les 3 premiers par épreuve recevront des médailles.
- 8- Les nageurs étrangers licenciés dans une association sportive Marocaine figureront en doublon au titre sur le podium et recevront une médaille spécifique à l'événement.
- 9- Les classements par catégories (Filles et Garçons) serviront pour désigner l'Association sportive vainqueur à l'échelon national, et seul les associations sportives ayant participé avec au moins un garçon et une fille figureront dans le classement général.
- 10- Le Trophée d'été sera remise à l'association sportive Marocaine classée : 1^{ère} au classement Général.
- 11- Une coupe sera remise à la première Association classée 1^{ère} au classement général (filles+garçons) pour chaque catégorie (Benjamins - Minimes - Cadets – Juniors – Seniors)
- 12- Toutes réserves ou réclamations doivent être formulées par écrit (papier en tête de l'association) et transmises au délégué fédéral accompagnées de 200,00 dhs avant, au cours ou bien à la fin de la séance.
- 13- Seuls les responsables mentionnés sur les feuilles d'engagements, sont autorisés à communiquer avec le juge arbitre et le secrétariat de la compétition.

La présentation des licences est obligatoire avant chaque épreuve nagée

CRITERIEUM D'ÉTÉ

Date de la compétition	Date limite des engagements	Start listes	Date limite des retraits
Dimanche 23 Août 2020	Mardi 17 Août 2020	Mercredi 18 Août 2020	Jeudi 19 Août 2020

PROGRAMME DES ÉPREUVES

Matin 9 h 30 mn heures		
N°	Epreuves	Catégorie
1	400 m Nage Libre Filles	Poussins
2	400 m Nage libre garçons	Poussins
3	25 m Nage libre filles	Avenir B
4	25 m Nage libre garçons	Avenir B
5	200 m Nage Libre Filles	Avenir A
6	200 m Nage libre garçons	Avenir A
7	200 m Quatre Nage Filles	Poussins
8	200 m Quatre Nage garçons	Poussins
9	25 m Brasse filles	Avenir B
10	25 m Brasse garçons	Avenir B
11	100 m Quatre Nage Filles	Avenir A
12	100 m Quatre Nage garçons	Avenir A
13	25 m Dos filles	Avenir B
14	25 m Dos garçons	Avenir B

* RÈGLEMENTS DE LA COMPÉTITION *

- 1- Cette compétition est réservée uniquement aux catégories des Avenirs et Poussins.
2. Les compositions des séries seront établies toutes par catégories confondues.
3. Aucun nageur (se) ne pourra être engagé (e) à plus de 02 épreuves individuelles.
- 5- Seuls les 08 premiers seront cotés.
- 6- Les 3 premiers par épreuve recevront des médailles.
- 7- Les nageurs étrangers licenciés dans une association sportive Marocaine figureront en doublon au titre sur le podium et recevront une médaille spécifique à l'événement.
- 8- Les classements par catégories (Filles et Garçons) serviront pour désigner l'Association sportive vainqueur à l'échelon national, et seul les associations sportives ayant participé avec au moins un garçon et une fille figureront dans le classement général.
- 9- Une coupe sera remise à l'association sportive Marocaine classée : 1^{ère} au classement Général (filles +garçons).
- 10- Toutes réserves ou réclamations doivent être formulées par écrit (papier en tête de l'association) et transmises au délégué fédéral accompagnées de 200,00 dhs avant, au cours ou bien à la fin de la séance.
- 11- Seuls les responsables mentionnés sur les feuilles d'engagements, sont autorisés à communiquer avec le juge arbitre et le secrétariat de la compétition.

-La présentation des licences est obligatoire avant chaque épreuve nagée

EPREUVES
DE
L'EAU LIBRE

NATATION EN EAU LIBRE OPEN

N°	Dates	Compétitions	Date limite D'engagement	Date pour les retraits
1	Lundi 20 Juillet 2020	Championnat du Maroc	Mardi 14 Juillet 2020	Jeudi 16 Juillet 2020
2	Mardi 21 Juillet 2020	Coupe du Trône	Mardi 14 Juillet 2020	Jeudi 16 Juillet 2020

RÈGLEMENTS

I. CHAMPIONNAT DU MAROC OPEN EN EAU LIBRE

1- Épreuves

- Les épreuves du Championnats du Maroc sont Open et réservées uniquement aux nageurs (ses) natifs en 2006 et avant)
- Les épreuves pour les filles et les garçons sont de 5000 m sauf en cas de conditions climatiques défavorables.
- L'horaire du démarrage de l'épreuve sera fixée en fonction de la marée et sera communiqué aux associations en temps opportun.
- Le départ sera organisé comme suit :
 - Départ pour les Garçons d'abord
 - Départ 15 minutes après pour les filles
- Une association pourra engager au maximum cinq (5) Filles et cinq (5) Garçons.

2- Classement

- Des classements distincts seront établis comme suit :
 1. Un classement individuel Filles
 2. Un classement individuel Garçons
 3. Un classement par équipe Filles
 4. Un classement par équipe garçons
 5. Un classement Général (cumul des points filles et garçons)

3- Récompenses

6. Une coupe sera remise à l'association sportive vainqueur filles
7. Une coupe sera remise à l'association sportive vainqueur garçons
8. Des médailles seront attribuées aux trois premiers classés de chaque sexe.

4- Cotation

- Tous les participants seront cotés suivant la cotation de la FINA. :

5- Représentant

- Seuls les directeurs techniques, les entraîneurs ou les délégués des Association, mentionnés sur les feuilles d'engagements, sont autorisés à se rapprocher du secrétariat de compétition.

II. COUPE DU TRÔNE EN EAU LIBRE OPEN

1- Épreuves

- Les épreuves de la Coupe du Trône sont Open et réservées uniquement aux nageurs (ses) natifs en 2006 et avant)
- Les épreuves pour les filles et les garçons sont de 5000 m sauf en cas conditions climatiques défavorables
- L'horaire du démarrage de l'épreuve sera fixée en fonction de la marée et sera Communiqué aux associations en temps opportun.

- Le départ sera organisé comme suit :
 - Départ pour les garçons d'abord
 - Départ 15 minutes après pour les filles

- Un club pourra engager au maximum cinq (5) Filles et cinq (5) Garçons.

2- Classement

- Des classements distincts seront établis comme suit :
 1. Un classement individuel Filles
 2. Un classement individuel Garçons
 3. Un classement par équipe Filles
 4. Un classement par équipe garçons
 5. Un classement Général (cumul des points filles et garçons)

3- Cotation

- Tous les participants seront cotés suivant la cotation de la FINA. :

4- Récompenses

1. Un classement par équipe Filles
2. Un classement par équipe garçons
3. La Coupe du Trône sera remise à l'association qui totalisera le plus grand nombre de points au classement général (cumul des points filles et garçons).

6- Représentant

- Seuls les directeurs techniques, les entraîneurs ou les délégués des Association, mentionnés sur les feuilles d'engagements, sont autorisés à se rapprocher du secrétariat de compétition.

- La présentation des licences est obligatoire avant chaque épreuve nagée

**EPREUVES
DE
WATER POLO**

DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE WATER POLO

ARTICLE 425

La Fédération organise chaque année les Championnats du Maroc de water polo Open et Jeune (U16), la Coupe du Trône la Coupe Lalla Khadija (féminin) entre les équipes des associations régulièrement inscrites à cet effet.

ARTICLE 426

Une Association, à condition qu'elle puisse présenter un nombre de joueurs suffisant, peut engager deux équipes différentes pour les championnats ou les coupes.

Une Association engageant deux équipes devra présenter à la CSR les listes séparées des deux équipes avant le démarrage de la compétition.

Aucun joueur ne peut dans ce cas jouer dans les deux équipes à la fois durant les championnats ou les coupes.

ARTICLE 427

Les rencontres de ces Championnats sont disputées en aller et retour selon le calendrier établi par la C.S.R, ou par poule avec phase finale entre les deux équipes qualifiées de chaque poule

ARTICLE 428

En cas d'absence du Délégué Fédéral, le chronométreur officiel désigné fera fonction de Délégué Fédéral.

ARTICLE 429

Toute Association refusant de jouer un rencontre et après un délai de trent minutes sera déclaré forfait.

ARTICLE 430

Toute équipe ne se présentant pas sur le lieu d'une rencontre au jour et à l'heure fixée, ou refusant de jouer, est considérée comme forfait et déclarée perdante au bénéfice de l'adversaire.

Les clauses du présent article s'appliquent aussi bien aux associations invitées qu'aux associations organisatrices. Une amende peut être infligée à l'équipe déclarant forfait.

ARTICLE 431

Deux forfaits entraînent le FORFAIT GENERAL. Cette règle ne s'applique pas pour les weekend-

ARTICLE 432

Tout forfait général ***par catégorie*** sera pénalisé par une amende de 5000,00dhs.

ARTICLE 433

Pour les arbitres et officiels de table désignés par la F.R.M.N., les frais d'arbitrage, de déplacement et de séjour seront payés selon un barème établi par la F.R.M.N.

Les arbitres et officiels désignés qui s'absentent sans justification sont passibles de sanctions.

ARTICLE 434

CHAMPIONNATS DU MAROC DE WATERPOLO

Les championnats du Maroc de water polo sont réservés aux Associations régulièrement affiliées à la FRMN et ce, dans les catégories suivantes:

Seniors	17 ans et plus	2003 et moins (voir règlement)
U16	16 ans et moins	2004 et plus

Toutefois, chaque Association doit présenter au minimum 7 joueurs âgés 17 à 21 ans sur la feuille de match.

Aucun joueur ne peut jouer deux matches dans des catégories différentes dans la même journée.

En aucun cas un joueur ne pourra jouer dans une catégorie inférieure à la sienne.

Pour qu'un match puisse avoir lieu, **un minimum de 7 joueurs par équipe** doit être mentionné sur la feuille de match et être obligatoirement présents lors du contrôle des licences.

ARTICLE 435

ENGAGEMENT

Les Associations devront faire parvenir leur engagement obligatoirement avant la date limite fixée par la C.S.R.

ARTICLE 436

DÉCOMPTE DES POINTS

A l'issue des matches les points seront décomptés de la façon suivante:

- Match gagné : 3points
- Match nul : 2points
- Match perdu : 1point

Pour les matches perdus par forfait, abandon ou disqualification, l'Association fautive aura 0 points et un score de 8 à 0 ou le score réel si celui-ci est supérieur à 8 sera attribué à l'équipe adverse. Les rapports du Délégué fédéral ou des arbitres faisant foi.

ARTICLE 437

CAS D'EGALITE

Si à l'issue du championnat du Maroc, phase finale comprise, des tournois ou coupes commémoratives, plusieurs Associations se trouvent à égalité de points, ces dernières seront départagées successivement et dans l'ordre suivant:

- 1) Le total des points obtenus lors des matches les ayant opposés.
- 2) La différence de buts des matches les ayant opposés.
- 3) La différence de buts générale de la poule considérée.
- 4) La meilleure attaque générale de la poule considérée.

ARTICLE 438

BASSIN

Tous les matches seront joués en bassin régulier approuvé, homologué et désigné par la F.R.M.N..

ARTICLE 439

DURÉE DES MATCHES

Pour les juniors et seniors garçons les matches se joueront en 4 périodes de 8 minutes de jeu effectif avec 2 minutes de repos entre chaque période sauf entre la 2ème et la 3ème période qui sera de 5 mn(FINA).

Pour les Filles les matches se joueront en 4 périodes de 5 minutes de jeu effectif avec 2 minutes de repos entre chaque période sauf entre la 2ème et la 3ème période qui sera de 5 mn. Les matches pourront être joués en bassin de 20 m x 15m.

ARTICLE 440

ÉGALITÉ EN FIN DEMATCH

En cas d'égalité à la fin du match, lors des rencontres de coupes ou des finales des championnats, 5 tirs au but(penalty) seront exécutés par chacune des deux équipes.

Les équipes devront présenter avant le début des tirs au but la liste des joueurs et qui devra être établie dans l'ordre des tirs (du 1er au5ème).

ARTICLE 441

ORDRE DESMATCHES

L'ordre des matches sera déterminé par la C.S.R. de façon à assurer aux rencontres le maximum d'intérêt et de régularité compte tenu cependant des situations géographiques et ce, dans l'intérêt sportif et financier des Associations.

ARTICLE 442

LICENCES

L'arbitre ou le Délégué Fédéral doit se faire présenter les licences des joueurs ainsi que celles des responsables (managers) et contrôler leur identité. A défaut il exige la présentation d'une carte identité légalement établie (scolaire ou C.I.N).

En cas de non présentation de la licence une amende de 200,00 Dhs est infligée par licence à payer par l'association et ceci, avant le début du match et une déclaration sur l'honneur (sur papier en tête ou papier cacheté) devra être présentée au délégué fédéral.

Il mentionne sur la feuille de match les licences non présentées et fait signer les joueurs dont il n'a pu vérifier les licences.

Seuls les joueurs présents durant le contrôle des licences doivent être inscrits sur la feuille de match.

ARTICLE 443

RESPONSABILITÉ DES ASSOCIATIONSORGANISATRICES

L'Association organisatrice a la charge du service d'ordre. Il doit veiller particulièrement à ce que les arbitres, les juges de buts, les chronométreurs, les secrétaires et le Délégué Fédéral soient isolés du public.

Les arbitres doivent notamment disposer de l'espace nécessaire pour leur permettre de suivre facilement le jeu.

Toute personne n'exerçant pas de fonction officielle ne doit pas être admise à pénétrer dans cette espace.

En cas de manifestations hostiles aux officiels, il doit prendre toutes les mesures utiles pour assurer leur protection, que les incidents se produisent avant, pendant ou après le match. Toute faute relevée contre les organisateurs sera, après enquête, sévèrement sanctionnée.

L'Association organisatrices est responsable de l'organisation matérielle et doit s'assurer que le bassin répond bien aux prescriptions réglementaires, délimitation du champ de jeu, emplacement et dimensions des buts, marquages des lignes de buts et des deux mètres, des cinq mètres, du milieu etc.

Lorsqu'un Délégué Fédéral est désigné, il doit s'assurer de la régularité des installations.

L'Association organisatrice doit également s'assurer du concours de 3 chronomètres, de 1 secrétaire et de 2 juges de but désignés par la Commission des Officiels ainsi que du matériel nécessaire au bon fonctionnement de la table, à savoir:

- La feuille de match en 3 exemplaires
- 3 chronomètres
- 1 sifflet
- 1 sifflet d'un son différent du premier
- 1 tableau d'affichage (recommandation)
- Des drapeaux de signalisation pour la table et les juges débuts
- Des ballons

Une personne licenciée de l'équipe visiteuse aura droit à l'accès de la table et pourra de ce fait officier en cas d'absence des officiels désignés.

ARTICLE 444

MATCH ARRÊTÉ

Dans le cas ou par suite d'incidents, un match est arrêté définitivement en cours de partie, l'arbitre ne peut décider de la suite à donner de la rencontre.

Il appartient à la C.S.R. de déterminer si le résultat acquis au moment de l'arrêt du match doit être homologué ou si le match doit être rejoué et ce, après étude du rapport du Délégué Fédéral et de ou des arbitres de la rencontre.

ARTICLE 445

ARBITRES

Seuls le ou les arbitres désignés par la Commission des Officiels pourront arbitrer. En cas d'absence d'un ou des arbitres le club organisateur devra faire appel:

- **Premièrement:** à un arbitre officiel, s'il est présent surplace.
- **Deuxièmement:** à un arbitre officiel appartenant à l'une ou l'autre des Associations en présence.
- **Troisièmement:** à la personne la plus qualifiée.
- **Quatrièmement:** en double arbitrage et en cas de défection d'un arbitre, l'arbitrage sera assuré par un seul arbitre. Par ailleurs si un arbitre est contraint de se présenter en retard avant la fin de la première période, il pourra arbitrer les périodes restantes.

ARTICLE 446

JOUEUR EXCLU

Tout joueur exclu définitivement sans remplacement au cours de la partie fera l'objet d'un rapport et sera suspendu automatiquement pour le match suivant, sans préjudice des sanctions ultérieures qui pourront être appliquées.

Tout joueur exclu définitivement avec remplacement fera l'objet d'un rapport de l'arbitre et aura un avertissement (sauf pour les trois fautes graves). Il est rappelé que **deux avertissements couvrent la saison en cours et la saison suivante**. Deux avertissements cumulés entraînent automatiquement la suspension du joueur pour le match suivant

NOTA : Les joueurs suspendus purgeront leurs sanctions jusqu'à expiration et ce, dans l'ordre des matches prévus sur le calendrier établi par la C.S.R. que ce soit en Coupes ou en Championnats.

ARTICLE 447

ENTRAÎNEUR EXCLU

Tout Entraîneur qui manque d'obéissance à l'arbitre sera exclu durant tout le match en question.

Tout Entraîneur qui manque de respect à l'arbitre pour insultes et autres sera exclu définitivement du match et fera l'objet d'un rapport et sera suspendu automatiquement pour le match suivant, sans préjudice des sanctions ultérieures qui pourront être appliquées.

ARTICLE 448

OBLIGATION DES ASSOCIATIONS

A l'appui de leur engagement, les clubs devront prendre l'engagement, en cas de désignation, d'organiser dans les conditions prévues les matches auxquels ils seront appelés à participer. En conséquence, les clubs devront être en mesure de disposer d'un bassin régulier à toutes les dates fixées sur le calendrier établi par la C.S.R. pour les différents tours des championnats, tournois et coupes.

ARTICLE 449

FORFAIT

Une équipe **déclarant forfait général** devra verser à la F.R.M.N. **une somme de 5000,00dhs**

Deux forfaits entraînent le forfait général.

Un forfait déclaré 7 jours avant le match est pénalisé par une amende de 1500,00 dhs
Un forfait non déclaré est pénalisé par une amende de 3000dhs.

Un forfait de week-end et ce, quel que soit le nombre de matches, n'entraîne pas le forfait général, **mais un seul forfait.**

Trente minutes de retard sont accordées aux équipes ayant un déplacement de plus de 50km.

ARTICLE 450

RÉCLAMATIONS

Une réserve ne doit être formulée que par le capitaine de l'équipe à l'arbitre au premier arrêt de jeu suivant l'incident. Cette réserve doit être mentionnée sur la feuille de match. La réclamation doit être confirmée à l'issue du match dans les conditions prévues par l'article 334 des règlements sportifs.

ARTICLE 451

REMISE ET REPORT DE MATCH

La remise du match est faite à la demande, **10 jours avant**, et après accord des 2 Associations, à condition que le match remis soit joué dans les 15 jours qui précèdent ou suivent la date initiale. Toutefois, le championnat doit être terminé à la date fixée au calendrier.

Le report est effectué lorsqu'une Association aura **3 joueurs ou plus sélectionnés en équipe nationale**. La C.S.R. reportera, à une date à fixer, les matches initialement prévus au calendrier. Ce report n'est valable que si l'Association en fait la demande qui devra parvenir à la F.R.M.N **10 jours avant** la ou les rencontres initiales.

ARTICLE 452

RÉCOMPENSES

Dans chaque catégorie, l'équipe déclarée "**Champion**" se verra attribuer une récompense à déterminer par la F.R.M.N (Commission Financière et de récompenses).

ARTICLE 453

CAS NON PRÉVUS

Tous les cas non prévus aux présents règlements seront tranchés en fonction des statuts et règlements sportifs de la F.R.M.N. par les commissions compétentes et, si nécessaire par le Comité Directeur et ce, conformément aux règlements de la F.INA.

- La présentation des licences est obligatoire avant chaque épreuve nagée

WATER POLO

N°	Dates	Compétitions	Catégories
1	Du 1er Janvier 2020 au 31 Juillet 2020	Championnats du Maroc	U16 Seniors
2	Du 1er Janvier 2020 au 31 Juillet 2020	Championnats du Maroc Féminin	Open
3	Avril 2020	Coupe Lalla Khadija Féminin	Open
4	Juin 2020	Coupe du Trône Messieurs	Open

CHAMPIONNATS DU MAROC U16 ET SENIORS

- Programme

- Les programmes des championnats du Maroc seront établis en fonction du nombre d'équipes engagées en « Aller et Retour » ou sous forme de tournois régionaux et ensuite à l'échelon national.

- Lieux

- Pour les championnats du Maroc Juniors et Seniors, les rencontres se dérouleront dans les piscines des associations engagées ou des piscines désignées par la FRMN.

- Règlements sportifs

- Pour pouvoir avoir lieu, un tournoi régional sera organisé avec un nombre de 3 associations minimum par catégorie.
- Un club peut engager 2 équipes, mais dans ce cas aucun joueur ne pourra jouer dans 2 équipes différentes. **La liste des 2 équipes devra être remise à la CSR avant le démarrage des Championnats du Maroc.**
- Un club peut engager 2 équipes mais un minimum de 2 autres clubs est nécessaire.
- En cas d'adoption de la formule de poules les 2 équipes classées premières de chaque poule disputeront les phases finales suivant le système établi par la CSR.
- Les règlements de la FRMN et ceux de la FINA seront appliqués.

COUPE DU TRÔNE DE WATER POLO

- Programme

- Le programme des matchs de la Coupe du Trône (Messieurs) sera établi en fonction du nombre d'équipes engagées.

- Lieux

- Pour la Coupe du Trône les éliminatoires se dérouleront dans les piscines des associations engagées ou des piscines désignées par la FRMN.

- Règlements sportifs

- Pour pouvoir avoir lieu, un nombre de 3 associations minimum est nécessaire pour l'organisation de la Coupe du Trône.

- Une association peut engager 2 équipes, mais dans ce cas aucun joueur ne pourra jouer dans 2 équipes différentes. **La liste des 2 équipes devra être remise à la CSR avant le démarrage des matches de la Coupe du trône.**
- Un association peut engager 2 équipes mais un minimum de 2 autres clubs est nécessaire.
- Les phases éliminatoires se dérouleront entre le 1er Juin et le 1er Juillet 2020
- L'ordre des matchs sera déterminé par tirage au sort effectué par la CSR et ce, en présence des clubs engagés
- Les règlements de la FRMN et ceux de la FINA seront appliqués

COUPE LALLA KHADIJA ET CHAMPIONNAT DU MAROC FILLES

- Programme

- Les programmes des matches de la Coupe du Trône et le championnat du Maroc (Filles) seront établis en fonction du nombre d'équipes engagées.

- Règlements sportifs

- Pour pouvoir avoir lieu, un nombre de 3 associations minimum est nécessaire pour l'organisation de la Coupe du Trône. Et le championnat du Maroc
- Une association peut engager 2 équipes, mais dans ce cas aucune joueuse ne pourra jouer dans 2 équipes différentes. **La liste des 2 équipes devra être remise à la CSR avant le démarrage des matches de la Coupe du trône.**
- Une association peut engager 2 équipes, mais dans ce cas aucune joueuse ne pourra jouer dans 2 équipes différentes. **La liste des 2 équipes devra être remise à la CSR avant le démarrage des matchs du championnat du Maroc et de la Coupe du Trône.**
- Une association peut engager 2 équipes mais un minimum de 2 autres associations sont nécessaires.
- L'ordre des matchs sera déterminé par tirage au sort effectué par la CSR et ce, en présence des clubs engagés

Les règlements de la FRMN et ceux de la FINA seront appliqués

- La présentation des licences est obligatoire avant chaque épreuve nagée

EPREUVES

DE

PLONGEON

PLONGEON

N°	Dates	Compétitions	Catégories	Lieux
1	Samedi 18 Juillet 2020	Exhibition	OPEN	Casablanca

ÉPREUVES

La FRMN organise une exhibition dans la catégorie Open.

ENGAGEMENTS

Ils devront parvenir à la FRMN à la date fixée par la CSR

Ils doivent contenir les renseignements suivants :

- Le numéro de licence
- Le nom et prénom
- La date de naissance
- Le nom de l'association
- Les épreuves

Les feuilles d'engagements techniques seront fournies aux associations lors de la réunion technique prévue la veille de l'exhibition.

PROGRAMME DES ÉPREUVES

Haut Vol	Coefficient de difficulté
- 4 plongeurs - 3 groupes obligatoires	Égal ou supérieur à 5,7

NB : Les plongeurs doivent être exécutés des plates-formes des 5m, 7,5 m ou 10 m

être exécutés par tous les plongeurs suivant l'ordre de la liste.

R E G L E M E N T S F I N A N C I E R S

1/ AFFILIATION

- | | |
|-----------------------------------|-------------|
| - Nouvelle Association | 5000.00 DHS |
| - Ré- affiliation dans les délais | 1500.00 DHS |
| - Ré-affiliation hors délais | 3000.00 DHS |

2/ TRANSFERT

- | | |
|------------------------|-------------|
| - Imprimé de transfert | 1000,00 DHS |
|------------------------|-------------|

3/ LICENCES

- | | |
|--|-----------|
| - Homologation d'une licence + Assurance | 45,00 DHS |
|--|-----------|

4/ DROITS D' ENGAGEMENTS AUX COMPÉTITIONS (Toutes les catégories)

Les droits d'engagement prévus ne sont pas remboursables.

- | | |
|--|-----------|
| - Épreuve individuelle (par nageur et par épreuve) | 5,00 DHS |
| - Épreuve de relais (par relais) | 20,00 DHS |

5/ PÉNALITÉS POUR FORFAIT

a) Natation et Plongeon

Épreuve individuelle :

- | | |
|---------------------------|------------|
| - Forfait | 15,00 DHS |
| - Forfait pour une finale | 100,00 DHS |

Épreuve de relais :

- | | |
|-----------|-----------|
| - Forfait | 60,00 DHS |
|-----------|-----------|

- | | | |
|--|--|-----------------|
| - Absence d'un nageur pour les phases finales des championnats | | 200,00 Dhs/Jour |
|--|--|-----------------|

b) Water polo

- | | |
|--|-------------|
| - Forfait déclaré par match (7jours avant) | 1500,00 DHS |
| - Forfait non déclaré par match | 3000,00DHS |
| - Forfait général (par catégorie) | 5000,00 DHS |

6/ PÉNALITÉS POUR DÉPASSEMENT DES TEMPS MINIMAS (sauf Avenirs, Poussins et Benjamins)

- Les amendes sont calculées en pourcentage comme suit :

- | | | | | | | |
|-------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Distances | 50m | 100m | 200m | 400m | 800m | 1500m |
| Pourcentage | | | | | | |
| par tranche de 1% | 3.00 dhs | 2.50 dhs | 2.00 dhs | 1.50 dhs | 1.00 dhs | 1.00 dhs |

7/ AMENDE POUR LA NON ORGANISATION D'U NE COMPÉTITION d' Association 2000.00 DHS

8/ AMENDE POUR LA NON ORGANISATION D'UNE COMPÉTITION NATIONALE : demandée par une Association et désistement déclaré moins de 21 jours avant la date prévue 5000.00 DHS

9/ Tentative de record ou de performance 1000'00 dhs

10/ Amende pour engagement en dehors de la date limite 2000,00 dhs